



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS & ASSOCIATIONS

AU 1^{ER} JANVIER 2025 - MISE À JOUR AU 01/09/2025



Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels et des associations en vigueur au 01/01/2025.

La Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site Internet : www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

(Caisse d'Epargne Ile-de-France)

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 01/10/2024).

SOMMAIRE

1	LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES Profession libérale - Labelis
2	LE COMPTE COURANT La vie du compte
3	Les IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS Les commissions d'intervention 12 Les incidents liés aux chèques 13 Les incidents liés aux prélèvements et effets 13 Les opérations particulières 13
4	LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT Les espèces

	La carte de retrait Les paiements par carte Les opérations sur carte Les autres services carte Les virements Les prélèvements Les effets de commerce	16 16 16 17 18
	Les services SEPAMAIL	
5	LES ASSURANCES Les assurances	† 20
6	LA BANQUE À DISTANCE Direct Ecureuil Pro/CE net Comptes PulCEo Connect	21 21
7	CE NET EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE) CE net Remises	23 23
8	L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE La monétique Les terminaux de paiement	24
	Les terminaux de paiement électronique (TPE)	
	et services (PLBS)	25 25

S	LES SERVICES EXTRA-BANCAIRES JEDECLARE.COM
10	LE FINANCEMENT Le financement bancaire court terme
11	L'INGÉNIERIE SOCIALE L'ingénierie sociale
19	
	LES PLACEMENTS FINANCIERS Les opérations sur compte-titres ordinaires
	Les opérations sur compte-titres ordinaires

15	LE LEXIQUE	_
	DES TERMES UTILISES	A
	Le lexique des termes utilisés	40
16	LES NUMÉROS	
	ET INFORMATIONS UTILES	
	Centre de relation clientèle	43
	Carte bancaire	43
	Monétique commerçants	43
	Assurances	43
	Nos partenaires	
17	FYDDIAED UNE DÉGLAMATION	
•	EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOUDRE UN LITIGE	0
	RESOUDRE UN LITIGE	7
	Exprimer une réclamation	45
	Recours en médiation :	
	votre dernier recours en cas de litige .	46

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES(1) TVA



DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel.

BON À SAVOIR

Vous êtes détenteur d'une offre groupée de services Labelis, Labelis Santé, Libre Convergence ou Franchise & Vous, vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise⁽²⁾ sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Initial, Confort ou Optimal. Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

> PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS > ARTISAN ET COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE

> FRANCHISE - FRANCHISE & VOUS

Les services compris dans ces offres groupées de services sont :

chéquier⁽³⁾, frais de tenue de compte, relevés mensuels⁽³⁾, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽⁴⁾, Direct Ecureuil Pro⁽⁵⁾ ou CE net Comptes⁽⁵⁾, adhésion au service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette), service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽³⁾.

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,90 €/mois	33,50 €/mois	
Débit différé	28,90 €/mois	33,50 €/mois	40,20 €/mois
Sans carte	28,90 €/mois		

Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁵⁾⁽⁶⁾ souscrit à partir du 01/07/2022 + 38,25 €/mois

Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ souscrit avant le 01/07/2022		
Sens aller + 17 €/mois		
Sens retour + 25,50 €/mois		
Sens aller & retour + 38,25 €/mois		

- (1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être exonérés de TVA.
- (2) Sous réserve d'être titulaire d'un compte de dépôt à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services Labelis, Labelis Santé, Libre Convergence ou Franchise & Vous, destiné à votre activité professionnelle.
- (3) Service gratuit à l'unité.
- (d) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44). Voir conditions générales ou notice d'information.
- (5) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
- (6) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.

LES OFFRES GROUPÉES
DE SERVICES(*) TVA

> PROFESSION LIBÉRALE DE SANTÉ - LABELIS SANTÉ(2)

Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier⁽³⁾, frais de tenue de compte, relevés mensuels⁽³⁾, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽⁴⁾, Direct Ecureuil Pro⁽⁵⁾ ou CE net Comptes⁽⁵⁾, adhésion au service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette), service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽³⁾, commissions monétique.

Avec une carte à débit différé et un TPE	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
TPE IP Fixe (9,90 €/mois) + contrat monétique	21,80 €/mois	27,20 €/mois	32,60 €/mois
TPE Mobile IP (27,90 €/mois) ⁽⁶⁾ + contrat monétique	39,80 €/mois	45,20 €/mois	50,60 €/mois
TPE Mobile 4G - Anciennement TPE Premium GPRS - (33,90 €/mois) + contrat monétique	45,80 €/mois	51,20 €/mois	56,60 €/mois

Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI(5)(7)

+ 38.25 €/mois

> ASSOCIATION - ASSOCIATIS ESSENTIEL

Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier⁽³⁾, frais de tenue de compte, frais d¹agios jusqu'à 5 euros par trimestre, relevés décadaires, Assurance Moyens de Paiement Associations⁽⁴⁾, Protection et Assistance Juridique Associatis⁽⁸⁾ Direct Ecureuil Pro⁽⁵⁾ ou CE net Comptes⁽⁶⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽³⁾.

Avec une carte	Retrait Associatis Visa Business - Visa Electron® - Visa Business à contrôle de solde systématique		Visa Gold Business
Retrait uniquement	14,50 €/mois		
Débit immédiat		15,20 €/mois	18,60 €/mois
Débit différé		15,20 €/mois	18,60 €/mois
Sans carte	13,50 €/mois		
Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁵⁾⁽⁷⁾ souscrit à partir du 01/07/2022			
		+ 38,25 €/mois	
Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI ⁵⁾⁽⁷⁾ souscrit avant le 01/07/2022			
Sens aller	+ 17 €/mois		
Sens retour	+ 25,50 €/mois		
Sens aller & retour	+ 38,25 €/mois		

- (1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être exonérés de TVA.
- (2) Offre réservée aux nouvelles entrées en relation à titre professionnel.
- (3) Service gratuit à l'unité.
- (4) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Assurance Moyens de Paiement Associations sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44). Voir conditions générales ou notice d'information. (5) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
- (6) Pour les contrats TPE souscrits à compter du 31/01/2024.
- (7) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.
- (8) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44).



➤ AUTO-ENTREPRENEUR (ARRÊT DE COMMERCIALISATION DE L'OFFRE AU 31/12/2023)

Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier⁽²⁾, frais de tenue de compte, relevés mensuels⁽²⁾, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽³⁾, Direct Ecureuil Pro⁽⁴⁾ ou CE net Comptes⁽⁴⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽²⁾,

Sans carte	14 €/mois		
Sails care 14 €/mois			
Avec option abonnem	ent service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit à partir du 01/07/2022		
	+ 38,25 €/mois		
Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit avant le 01/07/2022			
Sens aller	+ 17 €/mois		
Sens retour	+ 25,50 €/mois		
Sens aller & retour	+ 38,25 €/mois		

> FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

DÉFINITION: Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, cette formule vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (Internet, mobile), Carte Visa Business⁽⁶⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽⁷⁾, relevés de compte mensuels digitalisés⁽²⁾, accès à un conseiller dédié,

Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	9,90 €/mois	13,90 €/mois	19,90 €/mois
Débit différé		13,90 €/mois	19,90 €/mois

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier⁽²⁾, frais de tenue de compte, commissions de mouvement, relevés mensuels⁽²⁾. Assurance Movens de Paiement Pro Plus⁽³⁾. Direct Ecureuil Pro⁽⁴⁾ ou CE net Comptes⁽⁴⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)(2).

Sans carte 8,90 €/mois			
Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit à partir du 01/07/2022			
	+ 38,25 €/mois		
Avec option abonner	Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit avant le 01/07/2022		
Sens aller	+ 17 €/mois		
Sens retour + 25,50 €/mois			
Sens aller & retour	+ 38,25 €/mois		

- (1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être exonérés de TVA.
- (2) Service gratuit à l'unité.
- (3) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44). Voir conditions générales ou notice d'information.
- (4) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
- (5) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.
- (6) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.
- (7) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES(1) TVA

➤ BASIC'ASSOCIATIS (ARRÊT DE COMMERCIALISATION DE L'OFFRE AU 31/12/2023)

Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier⁽²⁾, frais de tenue de compte, relevés mensuels⁽²⁾, Assurance Moyens de Paiement Associations⁽³⁾, Direct Ecureuil Pro⁽⁴⁾ ou CE net Comptes⁽⁴⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)(2).

Sans carte	7,20 €/mois
Avec option abonneme	ent service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit à partir du 01/07/2022
	+ 38,25 €/mois

Avec option aboni	nement service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit avant le 01/07/2022
Sens aller	+ 17 €/mois
Sens retour	+ 25,50 €/mois
Sens aller & retour	+ 38,25 €/mois

> SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ

Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier⁽²⁾, frais de tenue de compte, commissions de mouvement, relevés mensuels⁽²⁾, Assurance Moyens de Paiement Associations⁽³⁾, Direct Ecureuil Pro⁽⁴⁾ ou CE net Comptes⁽⁴⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)(2).

Sans carte	7,50 €/mois

Avec option abonnement service CE net Remises ou CE net EDI⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit à partir du 01/07/2022 + 38.25 €/mois

Avec option abonneme	ent service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit avant le 01/07/2022
Sens aller	+ 17 €/mois
Sens retour	+ 25,50 €/mois
Sens aller & retour	+ 38.25 €/mois

- (1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être exonérés de TVA.
- (2) Service gratuit à l'unité.
- (3) Assurance Moyens de Paiement Associations et Assurance Moyens de Paiement Pro Plus sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régle par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44). Voir conditions générales ou notice d'information. (4) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
- (5) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.

2 LE COMPTE COURANT



> LA VIE DU COMPTE

Ouverture de compte courant
 Omilis Pro
 Gratuit
 Gratuit

DÉFINITION: Domilis Pro

Service gratuit d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité	Au format papier	Au format électronique ⁽¹⁾
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Hebdomadaire	13,10 €/trim	4,90 €/trim
Bi -mensuelle	5,10 €/trim	1,90 €/trim
Décadaire	8,80 €/trim	3,30 €/trim
Journalière	54,70 €/trim	20,30 €/trim
Intraday	20 €/mois	20 €/mois

> LES COMPTES EN DEVISES(2)

Ouverture de compte	Gratuit
Frais de tenue de compte	
Envoi de relevés (périodicité mensuelle)	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit

> SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux quichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (Direct Ecureuil Pro ou CE net Comptes)
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retraits d'espèces dans l'Union européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

10

2 LE COMPTE COURANT

> LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

Frais de tenue de compte courant Professionnels
Frais de tenue de compte courant Associations
■ Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L.312 -19
du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature
prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté
ministériel30 €/an dans la limite du solde créditeur du compte
■ Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)
 Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable :
- Entrepreneurs individuels
- Personnes morales (hors Associations) 92 €/an
- Associations
■ Commission de mouvement (hors Associations)

BON À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

> LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne)	atuit
térêts sur demande spécifique	15 €
annuelle aux Commissaires aux Comptes	OO € TVA
nçaise des Jeux	atuit
U ¹ (Paris Mutuel Urbain)Gra	

> LES OPÉRATIONS JURIDIOUES ET FISCALES TVA

Attestation fiscale	50	€
■ Attestation de compte séquestre "article 55"	17	€
Attestation de non fusion de compte	17	€
Révocation de procuration 40,	60	€

> LA LOCATION DE COFFRE-FORT(1) TVA

	> LA LUCATION DE CUFFRE-FURI"
De 65 € à 180 €/an	Frais de location de coffre-fort (selon contenance)
De 75 € à 250 €/an	Extension de garanties
selon le niveau de garanties choisi	
Frais réels par ouverture	Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)

⁽¹⁾ Sous réserve d'activation du service "Relevés en ligne"

⁽²⁾ Sous réserve de commercialisation dans votre agence.

> LES DATES DE VALEUR

 Remise de chèque(s) compensable(s) en France Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir Conditions Générales de la C 	J + 1 ouvré⁽¹⁾ Convention de
Compte Courant) Chèque émis	
■ Virement reçu	J
■ Virement émis ■ Prélèvement reçu	
Prélèvement émis	
■ Versement d'espèces, dépôt au guichet ■ Retrait d'espèces.	لل اد
Paiement par carte bancaire	
- Débit immédiat - Débit différé :	J
> Date d'arrêté de compte Le der > Date de valeur Le 4 > Date de débit des factures Le 4 ■ Remise d'effet à l'encaissement (E = date d'échéance) E ■ Remise d'effet à l'escompte J	4 du mois suivant 4 du mois suivant + 4 calendaires ⁽²⁾
LES OPPOSITIONS	
 Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulair Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage fraudu Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur 	uleux Gratuit
■ Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur.	
LA RECHERCHE DE DOCUMENT(S)	
Frais de recherche de document(s) de moins d'un an	15 € 🎹
 Frais de recherche de document(s) de plus d'un an Recherches multiples pouvant donner lieu à la délivrance d'une attestation 	25 € ™
 Recherches multiples pouvant donner lieu à la delivrance d'une attestation Photocopie de chèque de moins d'un an	14,40 €/chèque
Photocopie de chèque de plus d'un an	

LES IRRÉGULARITÉS **ET INCIDENTS**



> LES COMMISSIONS D'INTERVENTION

Frais par opération.
8.75 € (plafond 43.75 €/iour)

DÉFINITION: Commission d'intervention

Somme percue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

J : date de comptabilisation.

LES IRRÉGULARITÉS

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

I O III O D III O D II O II O II O II O	
Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour) ⁽¹⁾ 12,	
Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire	25 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 4	25 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :	
- Pour un chèque < ou égal à 50 € 21,2 5	5 € ⁽²⁾
- Pour un chèque > à 50 €	i € ⁽²⁾
Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100 €	
Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, le	
írais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement plocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.	i, le

> LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)(1)......12,50 €
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télérèglement SEPA) rejeté pour défaut de provision⁽³⁾ :

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 40 €
Le forfait de frais de rejet de prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télérèglement SEPA) comprend : les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

- Incidents sur effet

> LES OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé
 12 € ■ Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire). 120 €
- Frais par saisie administrative

à tiers détenteur......10 % du montant de la créance dans la limite d'un plafond de 100 €

BON À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs.
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

- (1) En cas de paiement du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
- (2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
- (3) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement délà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

⁽¹⁾ Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

⁽²⁾ Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1er janvier jusqu'au 31 décembre.

LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES EN EUROS AU GUICHET
■ Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque
■ Retrait-dépannage avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne
Opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice.
Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
- Dans l'agence de domiciliation :
> Clients non titulaires d'une carte bancaire
> Clients titulaires d'une carte bancaire dont le plafond de retrait n'est pas atteint
- Hors agence de domiciliation à la Caisse d'Epargne lle-de-France
- Dans une autre Caisse d'Epargne
DETRAITS DISSPÈCES DAD CAPTE EN SUDOS (OAS DE DETRAIT EN SUDOS DANS LA ZONE
RETRAITS D'ESPELES PAR LARTE EN FURUS (LAS DE RETRAIT EN FURUS DANS LA /UNE
RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EUROS DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE)
EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE)
EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE) - Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne
EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE) - Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne. - Au DAB dans un autre établissement - Avec l'offre groupée de services Associatis Essentiel. - Gratuit
EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE) Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne
EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE) - Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne
EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE) - Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne
EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE) ■ Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne
EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE) - Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES(3)

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,20 €	6,25 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,80 %	2,80 %

REMISES D'ESPÈCES EN AGENCE

	 Service dépôt Sécurexpress toutes options
	Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle
51 €/an	- Adhésion au service
Gratuit	- Cotisation 1 ^{re} carte de dépôt Sécurexpress
8,10 €/an	- Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication
	 Dépôt d'espèces au guichet ou au DAB de la Caisse d'Epargne
Gratuit	- Jusqu'à 500 000 € sur une année glissante
Nous consulter	- Au-delà de 500 000 € sur une année glissante
	• Offre fiduciaire (solution de prise en charge des dépôts d'espèces dans le local client,
Sur devis	proposée en partenariat avec des transporteurs de fonds)
.16,50 €/remise	■ Traitement des écarts de comptage
Nous consulter	Gestion monnaie métallique
	·
Nous consulter	 rraitement des écarts de comptage. Gestion monnaie métallique. Livraison et/ou collecte d'espèces (billets et/ou pièces).

14

LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> LES CHÈQUES

Délivrance de chéquier en agence Frais de renouvellement automatique de chéquier.	
 Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière) Frais d'émission d'un chèque de banque en agence 1: 	Gratuit
 Frais d'emission d'un cheque de banque en agence. Frais de destruction de chéquier en cas de non-retrait dans les 2 mois suivants la mise à disposition	•
- Envoi par lettre recommandée	Gratuit Isulter
CHÈQUES REMIS Remise de chèque(s) compensable en France	Gratuit
Télécollecte images chèques	sulter

DÉFINITION: Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux Conditions Générales de la Convention de Compte Courant.

> LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business	Visa Electron ⁽³⁾ ou Visa Business à contrôle de solde systématique
Débit immédiat	62 €/an	150 €/an		Gratuit Souscription uniquement dans le cadre du droit au compte "services bancaires de base"
Débit différé	62 €/an	150 €/an	252 €/an	

COTISATION CARTES DESTINÉES AUX ASSOCIATIONS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Electron ⁽³⁾ ou Visa Business à contrôle de solde systématique
Débit immédiat	62 €/an	150 €/an	• 34,85 €/an • Gratuit dans le cadre du droit au compte "services bancaires de base"
Débit différé	62 €/an	150 €/an	

⁽¹⁾ Sous réserve de la disponibilité du service.

⁽¹⁾ Arrêt de commercialisation au 31/03/2021.

⁽²⁾ Tarif appliqué dans le cadre d'une offre groupée de services Labelis, Libre Convergence ou Franchise & Vous.

⁽³⁾ La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

⁽²⁾ Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

⁽³⁾ Arrêt de commercialisation au 31/03/2021.

LES OPÉRATIONS

> LA CARTE DE RETRAIT

COTISATION CARTE DESTINÉE AUX ASSOCIATIONS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

	Carte de retrait Associatis	
Retraits seuls	20,30 €/an	

> LES PAIEMENTS PAR CARTE

En euros dans un pays de la zone Euro	Gratui
■ En devises ou en euros hors zone Euro(1):	
- Commission fixe	1€/paiemen
- Commission proportionnelle au montant payé par carte	2,80 %

LES OPÉRATIONS SUR CARTE

	LES OF ENATIONS SON GANTE
	■ Frais d'envoi de carte en pli recommandé avec AR à votre demande
9 €/envoi	Frais d'envoi de carte à l'international à votre demande
11,80 €	Refabrication de la carte avant échéance
,	■ Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement ⁽²⁾
18,60 €/an	- Au guichet de l'agence
	- Sur Internet ou applications mobiles(3)(4)
8,50 €	Réédition du code confidentiel carte en agence
	 Consultation du code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽⁴⁾

> LES AUTRES SERVICES CARTE ■ Service e-Cartes⁽⁴⁾ (paiement sécurisé sur Internet, service disponible

LES OPÉRATIONS

> LES VIREMENTS

VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En Agence	sur Internet ⁽¹⁾	Par Télétransmission ⁽²⁾
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA occasionnel vers une autre Caisse d'Epargne	Gratuit	Gratuit	0,20 €/virement
Virement SEPA occasionnel vers une autre banque	3,65 €/virement	Gratuit	0,20 €/virement
Virement SEPA instantané occasionnel	3,65 €/virement	Gratuit	
Virement SEPA jour (avant 11h30, effectué dans la journée)			0,40 €/virement
Virement spécial (URSSAF, TVA)			0,40 €/virement
Virement tiers urgent (avant 14h, effectué dans la journée)	13,90 €/virement		8 €/virement
Virement SEPA SCT accéléré			0,40 €/virement
Virement trésorerie VSOT			8 €/virement
Virement SEPA permanent vers une autre banque	2,55 €/virement	Gratuit	
Virement SEPA permanent vers une autre banque (modification/suppression)	Gratuit	Gratuit	
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	12 €/virement		12 €/virement
Virement émis rejeté (compte clos ou RIB erroné)	5 €/virement		Gratuit

VIREMENTS REÇUS

Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent	Gratuit
Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro	Gratuit
Rejet de virement(s) recu(s)	€/virement

16

⁽¹⁾ La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en viqueur.

⁽²⁾ Sous réserve d'acceptation et d'éligibilité.

⁽³⁾ Sous réserve de disponibilité du service.

⁽⁴⁾ Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass ou Sécur'Pass Pro.
(5) Services accessibles pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business, et sous réserve de leur commercialisation pour les cartes Visa Corporate et Visa Gold Corporate.

⁽⁶⁾ Sous réserve de commercialisation.

⁽¹⁾ Services de banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

⁽²⁾ Échanges de données informatisées (dans le cadre de CE net Remises ou CE net EDI).

> LES PRÉLÈVEMENTS

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

DÉFINITION: Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de facon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

DÉFINITION: Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

	En Agence	Sur Internet ⁽¹⁾	Par Télétransmission ⁽²⁾
Paiement d'un prélèvement	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit		Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation d'un prélèvement en montant ou en périodicité de prélèvement	15,25 €/ligne		
Service de gestion des créanciers (ajout/modification) - Autorisés : liste blanche - Non autorisés : liste noire	15,25 €/ligne 15,25 €/ligne		
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	12€		Gratuit
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	12€	Gratuit	Gratuit
Annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	5€		Gratuit

18

PRÉLÈVEMENTS SEPA ÉMIS

112227211121110		
Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA)	40 €	<u>TVA</u>
Demande ICS des syndicats de copropriétaires	onsulter	TVA

	En Agence	Sur Internet ⁽¹⁾	Par Télétransmission ⁽²⁾
Émission de prélèvement SEPA CORE unitaire	3,30 €/prélèvement		0,22 €/prélèvement
Mise en place échéancier de prélèvements SEPA CORE : - Frais de mise en place - Frais par prélèvement émis	10 € 0,30 €/prélèvement		
Frais de modification/suppression d'un échéancier	Gratuit	Gratuit	
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel			0,22 €/prélèvement
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique			Gratuit
Frais par prélèvement SEPA émis et revenu impayé	5 €/prélèvement		5 €/prélèvement

> LES EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

Bon à payer :

Gratuit	 Avec la convention de paiement sauf désaccord
20 € par bon à payer	- Sans la convention de paiement
20 € nar offat	- Nuic de cort

Avis de sort	
TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOM Effet remis - support papier :	ИРТЕ
- Frais par remise	14 €/remise
- Frais par effet	6 €/effet
- Remise d'effets confirmée par fax Remise d'effets confirmée par signature électronique	
- Frais par effet.	
- Effet prorogé, réclamé, non domicilié, restitué, changement de domiciliation, recherche de domiciliation	20,50 €

19

➤ LES SERVICES SEPAMAIL Nous consulter TVA

⁽¹⁾ Services de banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

⁽²⁾ Échanges de données informatisées (dans le cadre de CE net Remises ou CE net EDI).

⁽²⁾ Échanges de données informatisées (dans le cadre de CE net Remises ou CE net EDI).

LES ASSURANCES



■ Assurance Moyens de Paiement Pro Plus*(1)(2)
20,30 €/an

DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait (offre groupée de services) professionnel.

 Assurance Moyens de Paiement Associations*(1)(2) 1 	16,30 €/an
Sécurexpress Assurance*(1)(2)	27,40 €/an
Protection et Assistance Juridique Associatis*(3)	5 €/mois
Assurance juridique et protection juridique des membres du bureau pour les Associations.	

IARD

- Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽⁴⁾ Sur devis - Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽⁴⁾ Sur devis

PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro⁽²⁾⁽⁵⁾ Nous consulter Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁶⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.

Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital pour aider à préserver l'avenir de l'entreprise après la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

■ RETRAITE

- Assurance Complémentaire Santé Salariés (2)(10) Nous consulter Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

■ Télésurveillance⁽¹¹⁾. Nous consulter

BON À SAVOIR

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

* Prix TTC.

- (1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus, Assurance Moyens de Paiement Associations et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44).
- (2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
 (3) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44).
- (4) Assurance Multirisque Professionnelle et Assurance Auto des Professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances. (cf. mentions légales complètes, page 44).
- (5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44).
- (6) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.
- (7) Sous réserve de commercialisation.
- (8) Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 44).
- (9) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA Glé (cf. mentions légales complètes, page 44).

 (10) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de
- la mutualité et adhérente à la Mutualité Française (cf. mentions légales complètes, page 44).
- (11) Prestation assurée par VERISURE (cf. mentions légales complètes, page 44).



> DIRECT ECUREUIL PRO/CE NET COMPTES

DÉFINITION : Direct Ecureuil Pro et CE net ComptesDirect Ecureuil Pro (DEI Pro) et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet. Solutions modernes, sécurisées et faciles d'utilisation, ces services sont l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Epargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.
- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait/offre groupée de services) :
- - Service Digital Box. Gratuit⁽¹⁾ Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Option gestion de portefeuille en bourse Gratuit(1)

BON À SAVOIR

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr⁽²⁾ ou sur l'appli Banxo (si vous êtes équipé du service DEI Pro) ou CE net Pros (si vous êtes équipé du service CE net). Ces applis sont accessibles sur iPhone® Appsore ou sur Android Ces

Digital Box : service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

> PULCEO CONNECT(3) TVA

BON À SAVOIR

PulCEo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). PulCEo Connect fonctionne sur un site Internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via DEI Pro. CE net ou Pulceo pour les clients équipés de ces services.

- Abonnement 9 €/mois
- Option Ellisphère (gestion du risque commercial)
 10 €/mois

> WEBPROTEXION

Service de banque à distance réservé aux représentants légaux des personnes protégées ; tuteurs ou curateurs familiaux, gérants professionnels (mandataires judiciaires à la

⁽¹⁾ Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

⁽²⁾ Coût de connexion selon opérateur.

⁽³⁾ Sous réserve de commercialisation.

> LA SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) TA

■ Carte Secur@ccès	8.10 €/an
Réédition du code confidentiel de carte Secur@ccès	
■ Lecteur CAP	
Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans)	
Certificat électronique 3 Skey	
SOL par lecteur CAP (hors offre groupée de services)	
SOL par SMS.	
Sécur'Pass	
Sécur'Pass Pro	



Le Certificat Électronique est un gage de sécurité supplémentaire pour vos opérations en ligne. Il vous permet notamment sur Direct Ecureuil Pro de saisir de nouveaux RIB, afin d'effectuer des virements sans avoir à contacter votre Agence.

DÉFINITIONS:



Carte Secur@ccès

Carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.



Lecteur CAP

Permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Epargne et lors d'un achat sur Internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.

Certificat électronique Certiceo

Solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur Internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

Sécur'Pass (DEI Pro) et Sécur'Pass Pro (CE net)

Services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur Internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Epargne. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent,

22

EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



DÉFINITION : Services de gestion de compte via échanges de données informatisées

A l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur ou accessible sur Internet, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

> CE NET REMISES

BON À SAVOIR: La Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

 Abonnement hors offre groupée de services (souscrit à partir du 01/07/2022⁽¹⁾)	S
Abonnement hors offre groupée de services (souscrit avant le 01/0//2022 ⁽¹⁾)	
- Sens aller 20 €/moi	S
- Sens retour	S
- Sens aller & retour 45 €/moi	S
■ Avenant (ajout société, modification utilisateurs/droits) 10 €/avenan	t

> CE NET EDI (EBICS)

Abonnement hors offre groupée de services (EBICS T / EBICS TS) (souscrit à partir du 01/07/2022(1))	45	€/mois
Abonnement hors offre groupée de services (EBICS T / EBICS TS) (souscrit avant le 01/07/2022(11))		
- Sens aller	.20	€/mois
- Sens retour	.30	€/mois
- Sens aller & retour	.45	€/mois
Avenant (ajout société, modification utilisateurs/droits)	€/2	venan

> PIII CFO TVA

BON À SAVOIR: PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE net EDI (EBICS).

 Frais de mise en place du service (à distance) Abonnement PulCEo.fr incluant deux banques. Ajout de banque supplémentaire Signature électronique des mandats : 	À partir de 200 € artir de 40 €/mois artir de 10 €/mois
> Abonnement > Frais par acte	10 €/mois
 Équilibrage des soldes Rapprochement automatique des écritures prévisionnelles Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond) 	

> LES AUTRES PRESTATIONS	
Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte	Nous consulte
■ Relevés intraday	5 €/mois/compt
Relevés format CFONB, XML et format MT940. Accès multiple tout protocole.	
■ Tracker SWIFT GPI (suivi des virements internationaux)	5 €/mois
Services complémentaires	Nous consulte

23

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

B L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



> LA MONÉTIQUE

 Commission monétique sur paiement	ous consulter Gratuit
 Frais de traitement des impayés cartes bancaires : Par opération traitée par le schéma "CB" Par opération traitée par les autres schémas 	21 €
 Frais sur contrat inactif Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC) Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC) Frais de réédition d'un Récapitulatif Annuel ou Mensuel des Frais d'Encaissement Cartes 	Gratuit Gratuit
Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée	

> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

BON À SAVOIR

La Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électronique en location, performants et au meilleur prix, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel. Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

■ Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants	VA
Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois. ■ Location de TPE pour les professionnels de santé	
Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois. ■ Installation de logiciels spécifiques À partir de 15 € T ■ Frais de dossier 50 € T	VA VA
 Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non restitution de matériel, échange, équipement hors d'usage) Nous consulter T 	

ΤΛΡ ΤΟ ΡΛΥ

INI IVIAI	
L'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette. Disponible sur Google Play et App Store	Э.
■ Abonnement	3
■ Commission monétique carte réseau	Ď
■ Commission monétique carte UE	Ď
■ Commission monétique cartes commerciales	Ď
Commission monétique cartes étrangères	ó
■ Coût fixe par transaction	Ē

> LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS) Nous consulter

BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.



> CE BOOST PAY BUSINESS(1) TVA

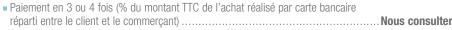
DÉFINITION: CE boost PAY Business

Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale. Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay-fr.

- Caisse AddicTill (conçue pour tous types de commerce)
- Durée d'engagement 48 mois

> ONEY PROXI(2)

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec



Paiement en 3 ou 4 fois sans frais (% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire

⁽¹⁾ Sous réserve de commercialisation.

⁽²⁾ Pour les contrats TPE souscrits à compter du 31/01/2024.

⁽¹⁾ CE boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services, société anonyme à Conseil d'administration au capital de 53 559 264

euros, située au 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris France. Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° SIREN : 345 155 337. (2) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Caisse d'Epargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Offre de financement par carte bancaire sans assurance avec apport obligatoire. Réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100 € à 3000 €. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205 € - 34 Avenue de Flandre 59170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - nº Orías 07 023 261 www.orias.fr.



> L'E-COMMERCE TVA

DÉFINITION: IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

Inscription

- SP PLUS Pro	150	€
- SP PLUS Pro Expert	250	€
- Jepaieenligne EXPRESS	50	€

DÉFINITION: Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE (cf. supra).

Abonnement mensuel

7 ISOTHIOTICITE THORICAGE	
- PAYPLUG ⁽²⁾	ter
- SP PLUS Pro	5€
- SP PLUS Pro Expert	J€
- Jepajeenligne EXPRESS	5 €

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne EXPRESS
CANAL DE VENTE			
Site WEB marchand	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	Х
VAD (téléphone, courrier, fax, e-mail)	5 €/mois*	5 €/mois*	Х
Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, e-mail)	X	5 €/mois*	√
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS	X	X	10 €/mois*
MOYEN DE PAIEMENT			
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB	0,13 €/transaction	0,13 €/transaction	0,13 €/transaction
Cartes privatives :	0,13 €/transaction	0,13 €/transaction	0,13 €/transaction
American Express, Paypal, Cetelem	5 €/mois*	√	5 €/mois*

X Service non disponible. / Service offert en standard. * Service en option.

26

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne EXPRESS
TYPOLOGIE DE PAIEMENT		TTO EXPORT	EXITIEOU
Paiement à la commande	V		J
Paiement à la livraison	V	J	1
Paiement différé	1	1	1
Paiement fractionné	√	1	X
Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)	15 €/mois [*]	15 €/mois*	X
Paiement par lien	Χ	5 €/mois*	√
BACK-OFFICE DE GESTION DES PAIEMENTS			
Mode interface sécurisé	$\sqrt{}$		
Mode WEB services	Х	500 €*	X
AIDE À LA DÉCISION (MODULE DE RISQUE)			
Module d'aide à la décision : niveau 1	15 €/mois [*]	√	Х
Module d'aide à la décision : niveau 2	Χ	10 €/mois [*]	X
REPORTING			
E-mail de confirmation de paiement au commerçant	√	V	V
Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois*	,	×
Rapprochement bancaire visuel	10 6/11/016	V	
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	X	25 €/mois*	X
Rapprochement impayés visuel et par fichier	^	23 C/111013	^
SERVICES ADDITIONNELS			
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	$\sqrt{}$	V	J
E-mail de confirmation de paiement à l'internaute	$\sqrt{}$	√	√
Pages de paiement en multilangues	$\sqrt{}$		
Affichage montant en multidevises	Χ		
MODALITÉS DE FACTURATION SPÉCIFIQUE			
Facturation pour saisonnier	10 €/mois*	10 €/mois [*]	X

X Service non disponible. / Service offert en standard. * Service en option.

⁽¹⁾ Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 rue Raspail, 92300 Levallois-Perret.

(2) Service de la société Payplug, proposé par la Caisse d'Epargne. Payplug SAS, société par actions simplifiées au capital de 255 855 euros et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris, Etablissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

LES SERVICES **EXTRA-BANCAIRES**



> JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

Frais d'adhésion au service Gratuit TVA





BON À SAVOIR

Jusqu'à 20 % de remises sur l'abonnement mensuel, Fidélité ou Fidélité +, à partir du 3e point de vente.



> AVANCE ET GESTION TIERS-PAYANT(1) Nous consulter

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)(2) et avance de fonds par la Caisse d'Epargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

> IPAIDTHAT(3)

Nous consulter

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

➤ BRIDGE⁽⁴⁾ Nous consulter

Solution de paiement par virement bancaire, entièrement automatisée, une alternative aux paiements par carte bancaire.

> VIT@PLUS Nous consulter

Offre permettant la mise à jour de la carte vitale, la création et la télétransmission de fiches de soins électroniques (FSE) via le TPE.

> VIT@PLUS TAXI Nous consulter

Offre permettant la mise à jour de la carte vitale, la création et la télétransmission de factures de transports via le TPE.

28

LE FINANCEMENT⁽¹⁾



> LE FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

LE DÉCOUVERT

- Autorisation de découvert :
- Frais de dossier sur autorisation de découvert......1 % du montant de l'autorisation de découvert (min 75 €, max 300 €) - Taux d'intérêt⁽²⁾ Taux de base CE⁽³⁾ + 6 % l'an
- Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé
- Découvert non autorisé
- Taux d'intérêt⁽²⁾ Taux de base CE⁽³⁾ + 6 % l'an

LES COMMISSIONS(4)

- Commission sur le plus fort découvert
 0,15 % maximum/trimestre Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Percue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission d'immobilisation. 1 % maximum Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

L'ESCOMPTE(5)

appliqué sur le montant nominal de l'effet avec un décompte prorata temporis

LA MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)

 Frais de mise en place du dossier Commission de bordereau Commission par créance cédée. Commission par notification Commission de prorogation Commission de mise en impayé Lettre de relance sur Dailly non réglée Mainlevée de notification Taux de cession - escompte "Dailly" Nous consulter 	Extinopilion of District District Doctor Control Doctor		
■ Commission par créance cédée. 20 € ■ Commission par notification 25 € ■ Commission de prorogation 25 € ■ Commission de mise en impayé 25 € ■ Lettre de relance sur Dailly non réglée 25 € ■ Mainlevée de notification 50 €	■ Frais de mise en place du dossier	100	€
■ Commission par notification 25 € ■ Commission de prorogation 25 € ■ Commission de mise en impayé 25 € ■ Lettre de relance sur Dailly non réglée 25 € ■ Mainlevée de notification 50 €	Commission de bordereau	55	€
■ Commission de prorogation 25 € ■ Commission de mise en impayé 25 € ■ Lettre de relance sur Dailly non réglée 25 € ■ Mainlevée de notification 50 €	Commission par créance cédée	20	€
■ Commission de mise en impayé25 €■ Lettre de relance sur Dailly non réglée25 €■ Mainlevée de notification50 €	Commission par notification	25	€
 Lettre de relance sur Dailly non réglée Mainlevée de notification 50 € 	Commission de prorogation	25	€
■ Mainlevée de notification	Commission de mise en impayé	25	€
	■ Lettre de relance sur Dailly non réglée	25	€
■ Taux de cession - escompte "Dailly"	Mainlevée de notification	50	€
	■ Taux de cession - escompte "Dailly"	sult	er

- (1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.
- (2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant.
- (3) Taux de base Caisse d'Epargne : 6,60 % au 01/09/2022.
- (4) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas d'autorisation de découvert et de découvert non autorisé
- (5) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

⁽¹⁾ Sous réserve de commercialisation.

⁽²⁾ Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial IREMIA Santé. SAS au capital de 30 000 €, dont le sièce social est situé au 331 Rue de la Rotonde, 42153 Riorges - RCS Roanne 489 470 930 - Numéro de TVA intracommunautaire FR30489470930 - Code APE: 7022Z.

⁽³⁾ Service de la SAS IPT TECHNOLOGIE "iPaidThat", société par actions simplifiées au capital social de 2 246,82 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis -Espace Performance, 35760 Saint Grégoire, France,

⁽⁴⁾ La solution Bridge est éditée par Perspecteev, proposée par la Caisse d'Epargne. Bridge société par actions simplifiée au capital de 759 916,80 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 529 196 313, dont le siège social est situé au 4 rue de la Pierre Levée, 75011 Paris, Perspecteev est agréée en qualité d'établissement de paiement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), sous le numéro 16918, afin d'effectuer les services d'initiation de paiement et d'information sur les comptes.

10 LE FINANCEMENT⁽¹⁾

LES AUTRES OPÉRATIONS

L'AFFACTURAGE

Contrat d'affacturage⁽²⁾
 FlashFactures⁽²⁾
 Offre de financement à la facture. FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos

Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement.

> LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

Taux d'intérêts	ous consulter
Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)	
- Ecureuil Crédit Express Professionnel	% (min 300 €)
- Concours Moyen et Long Terme1	% (min 600 €)
- Ligne de crédit pré-acceptée ⁽³⁾	ous consulter
- Gestion dynamique de la dette (READ)	ous consulter

LE CRÉDIT-BAIL MOBILIER TVA

 Frais de doss 	ier (en % sur	le capital	emprunté).	2	2 % du	montant du	prix H.T.
				du matériel a	avec u	n minimum	de 100 €

- Publicité légale crédit-bail/Location (greffe du tribunal de Commerce)
 Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social.
- Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement).
 Annulation ou modification d'assurance.
 Mainlevée d'opposition contrat couvert par notre assurance groupe
 Gratuit
- Mainlevée d'opposition contrat non couvert par notre assurance groupe.
 Gestion d'un sinistre matériel contrat couvert par notre assurance groupe.
 Gratuit
 Gestion d'un sinistre matériel contrat non couvert par notre assurance groupe.
 150 €
- Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) contrat couvert par notre assurance groupe

 Gratuit

 Gra
- Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) contrat non couvert par notre assurance groupe
 Réédition de documents (contrats, échéanciers...)^(a)
 Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)
 Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat)
 Radiation de publicité ou de gage^(a)
 35 €
- (1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.
- (2) Offre proposée par BPCE Factor, établissement de crédit agréé en France par l'ACPR (cf. mentions légales complètes, page 44).
- (3) Sous réserve de commercialisation.
- (4) Gratuit pour tous les actes initiés sur l'Espace Client. Nous consulter pour les opérations au-delà de deux demandes sans avoir recours à l'Espace Client.
- (5) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

10 LE FINANCEMENT®

 Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire) Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement⁽²⁾ Changement du mode de règlement⁽³⁾ De chèque ou virement à prélèvement : Gra	50 € ituit 50 € 60 €
 Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu), autorisation de sortie du territoire⁽³⁾	50 € 75 € 50 €
 Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré)⁽³⁾. Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat⁽³⁾. Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire. LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER Nous consu 	50 € 50 €
LA LOCATION LONGUE DURÉE	evis 95 € 25 €
 L'ASSURANCE DES EMPRUNTEURS Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et des cautions. 	Iter ge

> LES CAUTIONS ET GARANTIES

LES GARANTIES ÉMISES PAR LA CAISSE D'EPARGNE : CAUTIONS BANCAIRES, GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

Mise en place

	imee on place
100 €	- Frais de dossier - acte standard de la Caisse d'Epargne
Nous consulter	- Frais de dossier - acte sur mesure ⁽⁴⁾
2 %/an ⁽⁵⁾ (min 100 €/trim)	- Commission de risque
2 %/an ⁽⁶⁾ (min 100 €/trim)	Commission pour aval de traite
	Mainlevée totale ou partielle

- (1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.
- (2) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.
- (3) Sous réserve d'acceptation de l'opération.
- (4) Après prise en compte des modifications demandées par le client.
- (5) Du montant cautionné.
- (6) Du montant de la traite.

LES FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

■ Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Epargne/actions de sociétés non cotéesN	lous consulter
■ Nantissement de compte-titres	lous consulter
■ Nantissement ou délégation contrats d'assurance vie autres établissements	lous consulter
■ Nantissement de fonds de commerce sous seing privé	lous consulter
■ Prise de gage	
■ Blocage de compte courant d'associé	
 Mainlevée de garantie réelle totale ou partielle 	
(avec ou sans remboursement de prêt).	€ + frais réels

1 L'INGÉNIERIE SOCIALE



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

L'ÉPARGNE SALARIALE (PEI(1), PERCOL-I(1), INTÉRESSEMENT)

Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de défiscalisation. Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'éparqne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE OBLIGATOIRE (PERo)

Le dispositif Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire) permet à vos salariés de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite, grâce à des versements obligatoires de l'entreprise et du

LES TITRES DE SERVICES "SWILE"(3)

- Titre-Restaurant "Swile" (carte) Nous consulter
- Titre Cadeau "Swile" (carte) Nous consulter

33

⁽¹⁾ PEI: Plan d'Epargne Interentreprises, PERCOL-I: Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

⁽²⁾ Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

⁽³⁾ Services fournis par Swile et distribué par Caisse d'Eparqne et Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 199.30 euros et immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

12 LES PLACEMENTS FINANCIERS



0.50 %(2) min 7.00 €

> LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRES (MONTANT PAR OPÉRATION, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

Ouverture d'un	compte d'instruments	financiers	Gratuit
Clôture d'un co	mnte d'instruments fin	nanciers	Gratuit

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS(1)/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

Opération	formo	cur lo	marchá	211	comptant
Uperation		oui ic	HIAILIIC	au	Complain

Dar Internet

	- Fai illelilet
1,15 % ⁽²⁾ , min 10,90 €	- Par téléphone (Direct Ecureuil - téléconseiller)
1,45 % ⁽²⁾ , min 15,90 €	- En agence
gères	Frais achats/ventes actions ou obligations sur bourse
Nous consulter	(taux de courtage - minimum de perception)
Gratuit	Ordre annulé ou non exécuté
	OPCVM/FIA⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Nous consulter	- Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Epargi
31 € + frais d'émetteur	- Souscription OPCVM/FIA autres réseaux
ranti ou à promesseGratuit	- Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Epargne hors F
Nous consulter	- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à prome
Nous consulter	- Rachat avant échéance de FCP non garantis
Nous consulter	- Autres instruments financiers

> LES PARTS SOCIALES

34

12 LES PLACEMENTS FINANCIERS

> LES DROITS DE GARDE TVA

		Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 30/06 et au 31/12 et prélevée semestriellement			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément	
Taux		Taux Minimum Maximum de Perception de Perception		de la commission proportionnelle)		
Portefeuille composé uniquement	jusqu'à 1 500 €		4,06 €/ semestre	4,06 €/ semestre		
de valeurs Groupe	au-delà de 1 500 €		11,68 €/ semestre	11,68 €/ semestre		
Portefeuille mixte	jusqu'à 30 000 €	0,25 %/ semestre			3,50 €/semestre	
composé de valeurs Groupe et/ou d'autres	de 30 001 € à 99 999 €	0,15 %/ semestre	25 €/an			
valeurs	à partir de 100 000 €	0,08 %/ semestre				
Portefeuille sans valeur inscrite			8,50 €/ semestre	8,50 €/ semestre		

Portefeuille composé uniquement de Parts Sociales	Gratuit
■ Portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Caisse d'Epargne	Gratuit
Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sen	S

de l'article L.312 -19 du code monétaire et financier)⁽¹⁾. Application des droits de garde (cf. tableau ci-dessus).

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Opérations sur valeurs étrangères.
 Nous consulter

> LES AUTRES TARIFS

Attestation de plus-values (sur IFU)	Gratuit
■ Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU)	Gratuit
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)	17.75 € TVA
Relevé ponctuel de portefeuille	8.10 € TV
Relevé de compte-titres moyenné	50.75 € TVA
Titres non cotés compte-titres ordinaire	

⁽¹⁾ Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

⁽²⁾ Commission proportionnelle au montant de la transaction.

⁽³⁾ Organisme de Placements Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) / Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA): Une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à la Caisse d'Epargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

⁽⁴⁾ Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

⁽⁵⁾ Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'Information Clé (DIC).

⁽¹⁾ Les frais et commissions prèlevés semestriellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevès si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

12 LES PLACEMENTS FINANCIERS

> LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES TVA

ranstert total ou partiel de compte-titres	
Vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne	. Gratui
Vers un autre établissement	
> Commission fixe	130
> Commission par ligne	7 #

BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Epargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Epargne percue à ce titre.

La Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

36

13 L'ÉPARGNE



> LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS(1)

DÉFINITION: Compte Excédent Professionnels

Solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

Ouverture

> LES AUTRES COMPTES ET LIVRETS D'ÉPARGNE

Ouver	rture de :	
- Livr	et A ⁽²⁾	Gratuit
- Livr	et B ⁽³⁾	Gratuit
- Con	npte sur Livret Associatis ⁽³⁾	Gratuit
- Con	npte à Terme	Gratuit

> LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

- Relevé de livret d'épargne multiproduits papier ou électronique

⁽¹⁾ Réservé uniquement aux Professionnels.

⁽²⁾ Réservé uniquement aux Associations et Syndicats de copropriété.

⁽³⁾ Réservé uniquement aux personnes morales sans but lucratif.

⁽⁴⁾ Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livret B, Compte sur Livret Associatis) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

37

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



> LES OPÉRATIONS DE CHANGE

	LE CHANGE MANUEL - ACHAT/VENTE DE DEVISES ⁽¹⁾ Commission de change Commission de service
0,05 % ⁽²⁾	LE CHANGE SCRIPTURAL (POUR LES COMPTES EN DEVISES) Commission de change Minimum de perception
28 €	➤ LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT ■ Frais par virement occasionnel incomplet (Coordonnées manquantes ou erronées) ■ Frais d'intervention (demande de retour de fonds, d'avis de sort, de correction) ■ Frais pour correction de date de valeur pour un virement international ■ Confirmation d'émission de virement

L'ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA(3)

	En agence / Par téléphone	Par télétransmission ⁽⁴⁾
Frais par virement en euros :		
Commission proportionnelle ⁽⁵⁾	0,10 %	0,10 % jusqu'à 75 000 € 0,05 % au-delà de 75 000 €
Minimum de perception	23 €	12 €
Maximum de perception		150 €
Frais de correspondant	25€	25€
Frais par virement en devises :		
Commission proportionnelle ⁽⁵⁾	0,10 %	0,10 % jusqu'à 75 000 € 0,05 % au-delà de 75 000 €
Minimum de perception	23€	12 €
Maximum de perception		150 €
Commission de change ⁽⁵⁾	0,05 %	0,05 %
Minimum de perception	15 €	15€
Frais de correspondant	25€	25€

LE SUIVI DES VIREMENTS INTERNATIONAUX TVA

■ Tracker SWIFT GPI	_	5 €/mois
LE PAIEMENT PAR CHÈOLIE À L'ÉTRA	ANCER	

LE PAIEMENT PAR CHEQUE A L'ETRANGEI

■ En euros	
- Commission de service	
Minimum de perception	

38

- (1) Sous réserve de disponibilité des fonds.
- (2) Du montant du chèque ou de l'opération.
- (3) SEPA : voir la définition en page 41.
- (4) Échanges de données informatisées.
- (5) De la contrevaleur euro du montant du virement.

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

LE CHÈQUE DE BANQUE EN DEVISES

Frais d'émission d'un chèque de banque en devises (quel que soit le pays) :	
- Commission proportionnelle	0,10 %
Minimum de perception	
- Commission de change (en supplément)	0,05 %
Minimum de perception	15

> LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

LES VIREMENTS NON SEPA REÇUS DE L'ÉTRANGER Virement en devises qui en provenance d'un pays hors zone SEPA(2)

virginent en devises ou en provenance à un pays nois zone ser A
■ Frais par virement ⁽³⁾
■ Commission de change
- Minimum de perception
■ Frais d'intervention (demande de rejet de fonds, d'avis de sort)
■ Confirmation de réception de virement
■ Code BIC/IBAN ou coordonnées bancaires absentes ou incorrectes

BON À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

L'ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER

BON À SAVOIR

La Caisse d'Epargne lle-de-France n'accepte plus les remises de chèques étrangers en euros et en devises. Pour vos encaissements étrangers, nous vous recommandons d'utiliser le virement ou le prélèvement SEPA⁽²⁾, le virement international ou encore votre contrat monétique, le cas échéant. Renseignez-vous en agence.

- (2) SEPA: voir la définition en page 41.
- (3) Ces frais n'intègrent pas la commission de change. Elle sera tarifée séparément.
- (4) De la contrevaleur euro du montant du virement.

⁽¹⁾ Du montant du chèque.

15 LE LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Epargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES "DAILLY"

La cession de créance professionnelle "Dailly" correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA:

15 LE LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

- les 27 États membres de l'Union Européenne,
- les quatre États membres de l'Association Européenne de libre-échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,
- le Rovaume-Uni.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire. En France, l'IBAN va remplacer nos traditionnels RIB.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIR

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCI

SEPA Credit Transfert: virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B: SEPA Direct Debit Business to Business.
 Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

SEPA

L'espace unique des paiements en euros :

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

DES TERMES UTILISÉS

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.) Articles R314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte. compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais percus par la Caisse d'Epargne conformément aux articles R314 -1 et suivants du code de la consommation. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours.
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert), une commission d'engagement de 100 euros (1% du montant du découvert).

Soit un TEG Indicatif de 7.00 % l'an.

ZONE EEE (ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN). COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS:

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaguie, Slovénie, Suède, République tchèque.

42

16 LES NUMÉROS ET INFORMATIONS UTILES

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CENTRE DE RELATION CI IFNTFI F

ASSISTANCE TECHNIQUE: 3241(1)

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE: 09 69 36 39 39(1)

OU sur Direct Ecureuil Pro par Internet www.caisse-epargne.fr(2)

OU depuis votre Smartphone. iPhone® sur www.m.caisse-epargne.fr(2)

> MONÉTIQUE COMMERCANTS

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi, de 8h à 20h (appels techniques, renseignements, télécollectes):

- TPE (hors Premium) : 09 69 39 16 17(1)
- TPE Premium et CE Boost Pay Business : 09 69 36 05 86(1)

SAFICARD: 0 800 216 543(1)

Contact e-mail: adv@saficard.com⁽²⁾ (Traitement des remises CB, traitement de tickets. renseignements impayés, suivi de dossiers en cours) Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h

ASSISTANCE SP PLUS / JEPAIEENLIGNE: 09 69 37 80 30⁽¹⁾

CENTRE D'AUTORISATIONS:

0 825 898 989(3)

7/7j et 24h/24h

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Epargne.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE:

09 69 36 28 37⁽¹⁾

43

Pour les contrats : Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro. Assurance Complémentaire Santé Salarié. Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

⁽¹⁾ Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

⁽²⁾ Coût de connexion selon opérateur.

^{(3) 0,15 €/}min + coût selon opérateur.

16 LES NUMÉROS & INFORMATIONS UTILES

> NOS PARTENAIRES

BPCE ASSURANCES IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME.

BPCE FACTOR

Établissement de crédit agréé en France par l'ACPR — Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris. BPCE FACTOR, dans le cadre de ses activités bancaires et financières, est soumis au Code Monétaire et Financier. Adhérent à l'ASF — Association Françaises des Sociétés Financières, organisation professionnelle qui représente les principales sociétés financières installées en France. Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 19 915 600 euros — 379 160 070 RCS Paris.

BPCE IARD

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT. Siège Social: Chaban 79180 CHAURAY. Adresse: Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

APIVIA MACIF MUTUELLE

APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris Cedex 15.

OMUTUALITÉ

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme, au capital de 88 077 090,60 euros – RCS Le Mans 442 935 227 – APE 6512Z. Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2 – Entreprise régie par le code des assurances.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

IMA GIE

Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 euros. Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables – Entreprise régie par le code des assurances – Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond - 79000 Niort.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1 085 736 euros – Siège social : 1 place du Général de Gaulle – 92160 ANTONY – RCS 345 006 027 – N° de TVA : FR60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n° AUT-092-2118-07-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : "L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient"

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOUDRE UN LITIGE

> EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR ÉCRIT

Caisse d'Epargne lle-de-France Service Relations Clientèle 26-28 rue Neuve Tolbiac CS 91344 75633 PARIS Cedex 13

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai.

Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOUDRE UN LITIGE

> RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de votre réclamation, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

■ Le médiateur du crédit aux entreprises (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles…) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres.

PAR INTERNET (contact dans les 48h)

Dossier à remplir en ligne sur le site : https://mediateur-credit.banque-france.fr⁽¹⁾

■ Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.amf-france.org(1)	Médiateur de l'AMF
	Autorité des Marchés Financiers
	17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interpretation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org(1)	Médiation de l'Assurance
	TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOUDRE UN LITIGE

Le médiateur des entrepreneurs individuels (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) au sein de la Caisse d'Epargne lle-de-France pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire, (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediateur-ceidf.fr ⁽¹⁾	M. le Médiateur
(rubrique "Déposer un dossier")	TSA 31359 - 75621 Paris Cedex 13

Son champ d'action et les modalités de son intervention sont définis dans la charte de Médiation disponible sur son site et sur le site www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾.

BANQUE & ASSURANCES

Plus d'informations www.caisse-epargne.fr

Coût de connexion selon votre opérateur.





Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France – 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 PARIS CEDEX 13 – Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier – Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance – Capital de 2 375 000 000 euros – 382 900 942 RCS Paris – Siège social : 19, rue du Louvre – 75001 Paris – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200 – www.orias.fr. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042).

Crédit photos : Getty Images. Imprimeur : Eproc Factory - 3, rue de l'Atlas 75019 Paris. Réf. MOD.07.00.000.876-01/01/2025-V2 (MAJ au 01/09/2025).









CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS & ASSOCIATIONS

AU 1^{ER} JANVIER 2026



Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels et des associations en vigueur au 01/01/2026.

La Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site Internet : www.caisse-epargne.fr/ile-de-france/*

(Caisse d'Epargne Ile-de-France)

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 01/10/2025).

^{*} Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

SOMMAIRE

4	LEC OFFICE COOLINÉES
	LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES
	Profession libérale - Labelis
2	LE COMPTE COURANT
	La vie du compte
3	LES IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS
	Les commissions d'intervention
	Les opérations particulières
4	Les opérations de Palement Les espèces

	La carte de retrait16Les paiements par carte16Les opérations sur carte16Les autres services carte16Les virements17Les prélèvements18Les effets de commerce19Les services SEPAMAIL19
5	LES ASSURANCES Les assurances
6	LA BANQUE À DISTANCE Direct Ecureuil Internet Pro/CE net Comptes
7	
	CE NET EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE) CE net Remises
8	INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE) CE net Remises
8	NFORMATISÉES AVEC LA BANQUE

9	LES SERVICES EXTRA-BANCAIRES JEDECLARE.COM Avance et gestion Tiers-payant iPaidThat Bridge Vit@Plus Vit@Plus Taxi	30 30 30
10	Le financement bancaire court terme. Le financement des investissements. L'assurance des emprunteurs Les cautions et garanties	31
11	L'INGÉNIERIE SOCIALE L'ingénierie sociale	
12	Les PLACEMENTS FINANCIERS Les opérations sur compte-titres ordinaire Les parts sociales Les droits de garde Les autres tarifs. Les transferts de compte-titres.	36
13	L'ÉPARGNE Le compte excédent professionnels	e.39
14	LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES Les opérations de change	

15	LE LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS Le lexique des termes utilisés
16	LES NUMÉROS
	ET INFORMATIONS UTILES Centre de relation clientèle
17	EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOUDRE UN LITIGE Exprimer une réclamation

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES(1) TVA



DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel.

BON À SAVOIR

Vous êtes détenteur d'une offre groupée de services Labelis, Labelis Santé, Libre Convergence ou Franchise & Vous, vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise^[2] sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Initial, Confort ou Optimal. Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

> PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS > ARTISAN ET COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE > FRANCHISÉ - FRANCHISE & VOUS

Les services compris dans ces offres groupées de services sont : chéquier⁽³⁾ sur demande (hors frais d'envoi postaux), frais de tenue de compte, relevés mensuels⁽³⁾, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽⁴⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽⁵⁾ ou CE net Comptes⁽⁵⁾, adhésion au service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette), service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽³⁾.

COTISATION A UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	29,40 €/mois	34,10 €/mois	
Débit différé	29,40 €/mois	34,10 €/mois	41 €/mois
Sans carte	29,40 €/mois		

Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI(5)(6) souscrit à partir du 01/07/2022				
	CE net Remises		CE net EDI	
	+ 38,25 €/mois + 53,25 €/mois		+ 53,25 €/mois	
Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ souscrit avant le 01/07/2022				
	CE net Remises		CE net EDI	
Sens aller	+ 17 €/mois			
Sens retour	+ 25,50 €/mois			
Sens aller & retour	+ 38,25 €/mois + 53,25 €/mois			

- (1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à la TVA.
- (2) Sous réserve d'être titulaire d'un compte de dépôt à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services Labelis, Labelis Santé, Libre Convergence ou Franchise & Vous, destiné à votre activité professionnelle.
- (3) Service gratuit à l'unité.
- (4) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46). Voir conditions générales ou notice d'information.
- (5) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
- (6) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.

LES OFFRES GROUPÉES
DE SERVICES(1) TVA

> PROFESSION LIBÉRALE DE SANTÉ - LABELIS SANTÉ(2)

Les services compris dans cette offre groupée de services sont : chéquier⁽³⁾, frais de tenue de compte, relevés mensuels⁽³⁾, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽⁴⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽⁵⁾ ou CE net Comptes⁽⁵⁾, adhésion au service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette), service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽³⁾, commissions monétique.

COTISATION A UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES

COTISATION A GIVE OF THE GROOF LE DE SERVICES				
Avec une carte à débit différé et un TPE	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business	
TPE IP Fixe (9,90 €/mois) + contrat monétique	22,20 €/mois	27,70 €/mois	33,25 €/mois	
TPE Mobile IP (27,90 €/mois) ⁽⁶⁾ + contrat monétique	40,60 €/mois	46,10 €/mois	51,60 €/mois	
TPE Mobile 4G - Anciennement TPE Premium GPRS - (33,90 €/mois) + contrat monétique	46,70 €/mois	52,20 €/mois	57,70 €/mois	
Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁵⁾⁽⁷⁾				
CE net Remises	CE net EDI			
+ 38,25 €/mois	+ 53,25 €/mois			
CE net Remises	CE net Remises CE net EDI			

> ASSOCIATION - ASSOCIATIS ESSENTIEL

Les services compris dans cette offre groupée de services sont : chéquier⁽³⁾, frais de tenue de compte, frais d'agios jusqu'à 5 € par trimestre, relevés décadaires, Assurance Moyens de Paiement Associations⁽⁴⁾, Protection et Assistance Juridique Associatis⁽⁸⁾ Direct Ecureuil Pro⁽⁵⁾ ou CE net Comptes⁽⁵⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽³⁾.

COTISATION A UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES

		Visa Business - Visa Electron [®] - Visa Business à contrôle de solde systématique Visa Gold Busin			
Retrait uniquement	14,50 €/mois				
Débit immédiat		15,20 €	/mois	18,60 €/mois	
Débit différé		15,20 €	/mois	18,60 €/mois	
Sans carte	13,50 €/mois				
Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI(5)(7) souscrit à partir du 01/07/2022					
	CE net Remises CE net EDI				
	- 38,25 €/mois	:/mois + 53,25 €/mois			
Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI(5)(7) souscrit avant le 01/07/2022					
	CE net	CE net Remises CE net		t EDI	
Sens aller	+ 17 €/mois				
Sens retour	+25,50 €/mois				
Sens aller & retour	+ 38,2	+ 38,25 €/mois + 53,25 €/mois		€/mois	

- (1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à la TVA.
- (2) Offre réservée aux nouvelles entrées en relation à titre professionnel.
- (3) Service gratuit à l'unité.
- (4) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Assurance Moyens de Paiement Associations sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46). Voir conditions générales ou notice d'information.
- (5) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
- (6) Pour les contrats TPE souscrits à compter du 31/01/2024
- (7) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.
- (8) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46).
- (9) Arrêt de commercialisation au 31/03/2021.

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES(1) TVA

➤ AUTO-ENTREPRENEUR (ARRÊT DE COMMERCIALISATION DE L'OFFRE AU 31/12/2023)

Les services compris dans cette offre groupée de services sont : chéquier⁽²⁾, frais de tenue de compte, relevés mensuels⁽²⁾, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽³⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽⁴⁾ ou CE net Comptes⁽⁴⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽²⁾.

COTISATION A UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Sans carte	14 €/mois			
Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit à partir du 01/07/2022				
C	E net Remises CE net EDI			
+	38,25 €/mois + 53,25 €/mois			
Avec l'option ab	abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit avant le 01/07/2022			
	CE net Remises CE net EDI		CE net EDI	
Sens aller	+ 17 €/mois			
Sens retour	+25,50 €/mois			
Sens aller & retour	+ 38,25 €/mois + 53,25 €/mois		+ 53,25 €/mois	

> FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

DÉFINITION: Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, cette formule vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel: gestion à distance de vos comptes (Internet, mobile), Carte Visa Business^(a), exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽⁷⁾, relevés de compte mensuels digitalisés⁽²⁾, accès à un conseiller dédié.

COTISATION A UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	9,90 €/mois	13,90 €/mois	19,90 €/mois
Débit différé		13,90 €/mois	19,90 €/mois

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

Les services compris dans cette offre groupée de services sont : chéquier⁽²⁾, frais de tenue de compte, commissions de mouvement, relevés mensuels⁽²⁾, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽³⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽⁴⁾ ou CE net Comptes⁽⁴⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽²⁾.

COTISATION A LINE OFFRE GROUPEF DE SERVICES.

Sans carte	8,90 €/mois		
Avec l'option abo	abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI(4)(5) souscrit à partir du 01/07/2022		
C	E net Remises CE net EDI		CE net EDI
+	· 38,25 €/mois		+ 53,25 €/mois
Avec l'option ab	Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit avant le 01/07/2022		
	CE net Remises		CE net EDI
Sens aller	+ 17 €/mois		
Sens retour	+25,50 €/mois		
Sens aller & retour	+ 38,25 €/mois + 53,25 €/mois		

- (1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à la TVA.
- (2) Service gratuit à l'unité.
- (3) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46). Voir conditions générales ou notice d'information.
- (4) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
- (5) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.
- (6) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.
- (7) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES(1) TVA

➤ BASIC'ASSOCIATIS (ARRÊT DE COMMERCIALISATION DE L'OFFRE AU 31/12/2023)

Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier⁽²⁾, frais de tenue de compte, relevés mensuels⁽²⁾, Assurance Moyens de Paiement Associations⁽³⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽⁴⁾ ou CE net Comptes⁽⁴⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽²⁾.

COTISATION A UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Sans carte	7,50 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit à partir du 01/07/2022			
	CE net Remises		CE net EDI
+ 38,25 €/mois		+ 53,25 €/mois	
Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit avant le 01/07/2022			
	CE net Remises		CE net EDI
Sens aller	+ 17 €/mois		
Sens retour	+ 25,50 €/mois		
Sens aller & retour	+ 38,25 €/mois		+ 53,25 €/mois

> SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ

Les services compris dans cette offre groupée de services sont :

chéquier⁽²⁾, frais de tenue de compte, commissions de mouvement, relevés mensuels⁽²⁾, Assurance Moyens de Paiement Associations⁽³⁾, Direct Ecureuil Internet Pro⁽⁴⁾ ou CE net Comptes⁽⁴⁾, service de Sécurisation des Opérations en Ligne par lecteur CAP (SOL CAP)⁽²⁾.

COTISATION A UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Sans carte	7,50 €/mois			
Avec l'option abo	Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit à partir du 01/07/2022			
	E net Remises CE net EDI		CE net EDI	
+ 38,25 €/mois		+ 53,25 €/mois		
Avec l'option al	Avec l'option abonnement au service CE net Remises ou CE net EDI ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ souscrit avant le 01/07/2022			
	CE net Remises		CE net EDI	
Sens aller	+ 17 €/mois			
Sens retour	+ 25,50 €/mois			
Sens aller & retour	+ 38,25 €/mois + 53,25 €/mois		+ 53,25 €/mois	

- (1) Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à la TVA.
- (2) Service gratuit à l'unité.
- (3) Assurance Moyens de Paiement Associations et Assurance Moyens de Paiement Pro Plus sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46). Voir conditions générales ou notice d'information. (4) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
- (5) Sous réserve de souscription au service CE net Comptes. Le tarif indiqué s'ajoute à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services.

2 LE COMPTE COURANT



> LA VIE DU COMPTE

Ouverture de compte courant
 Gratuit
 Domilis Pro
 Gratuit

DÉFINITION: Domilis Pro

Service gratuit d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Hebdomadaire	13,10 €/trim	4,90 €/trim
Bi -mensuelle	5,10 €/trim	1,90 €/trim
Décadaire	8,80 €/trim	3,30 €/trim
Journalière	54,70 €/trim	20,30 €/trim
Intraday	20 €/mois	20 €/mois

> LES COMPTES EN DEVISES(2)

Ouvertui	ure de compte	Gratuit
Frais de	e tenue de compte	20 €/trim
Envoi de	le relevés (périodicité mensuelle)	Gratuit
 Clôture 	de compte	Gratuit

> SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux quichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (Direct Ecureuil Internet Pro ou CE net Comptes)
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retraits d'espèces dans l'Union européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

10

(1) Sous réserve d'activation du service "Relevés en ligne". (2) Sous réserve de commercialisation dans votre agence.

LE COMPTE COURANT

> LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

Frais de tenue de compte courant Professionnels	73,80 €/trim
■ Frais de tenue de compte courant Associations	29,20 €/trim
■ Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L.312	-19
du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature	
prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté	
ministériel	ur du compte _
■ Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	24 €/acte T
Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable :	
- Entrepreneurs individuels	80 €/an
- Personnes morales (hors Associations)	92 €/an
- Associations	50 €/an
Commission de mouvement (hors Associations)	n 19,90 €/trim

BON À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

> LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

Gratuit	Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne)
15 €	Echelle d'intérêts sur demande spécifique
120 € TVA	 Information annuelle aux Commissaires aux Comptes
Gratuit	Compte Française des Jeux
Gratuit	Compte PMU (Paris Mutuel Urbain)
lous consulter	■ Compte Avance Tiers Payant No.

> LES OPÉRATIONS JURIDIQUES ET FISCALES TA

Attestation fiscale	60 €	Ē
Attestation de compte séquestre "article 55"	20 €	E
Attestation de non fusion de compte	20 €	E
= Dávigation de produration	1E 4	5

> LA LOCATION DE COFFRE-FORT⁽¹⁾ **™**

Frais de location de coffre-fort (selon contenance)	De 65 € à 180 €/an
Extension de garanties	De 75 € à 250 €/an
	selon le niveau de garanties choisi

⁻⁻⁻⁻⁻

⁽¹⁾ Sous réserve de commercialisation dans votre agence.

2 LE COMPTI COURANT

> LES DATES DE VALEUR

Remise de chèque(s) compensable(s) en France	J + 1 ouvré ⁽¹⁾	
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir Conditions Générales de la C Compte Courant)	onvention de	
Chèque émis	J - 1	
■ Virement reçu	J	
■ Virement émis	J	
Prélèvement reçu		
Prélèvement émis		
■ Versement d'espèces, dépôt au guichet		
Retrait d'espècesPaiement par carte bancaire	J	
- Débit immédiat	1	
- Débit différé :		
> Date d'arrêté de compte	nier iour du mois	
> Date de valeurLe 4	du mois suivant	
> Date de débit des factures Le 4	du mois suivant	
■ Remise d'effet à l'encaissement (E = date d'échéance) E -	+ 4 calendaires ⁽²⁾	
Remise d'effet à l'escompte	+ 1 calendaire ⁽²⁾	
LES OPPOSITIONS		
	0	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulair	eGratuit	
 Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage fraudu Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur 	12 £/chòque	
Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur.	•	
Frais a opposition de chequier(s) par l'emetteur	12,50 t/Gliequiei	
LA RECHERCHE DE DOCUMENT(S)		
Frais de recherche de document(s) de moins d'un an	15 €	TVA
Frais de recherche de document(s) de plus d'un an	25 €	TVA
Recherches multiples pouvant donner lieu à la délivrance d'une attestation	Sur devis	TVA
Photocopie de chèque de moins d'un an		
Photocopie de chèque de plus d'un an		

3 LES IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> LES COMMISSIONS D'INTERVENTION

DÉFINITION: Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

J : date de comptabilisation.

3 LES IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

ELO IIIOIDEIII O EILO /IO/I OIIEQUEU	
Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)(1)10	€
Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire	€
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 25	€
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :	
- Pour un chèque inférieur ou égal à 50 €	(2)
- Pour un chèque supérieur à 50 €	(2)
Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100 €	
Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les	
frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.	

> LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 40 €
Le forfait de frais de rejet de prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télérèglement SEPA) comprend : les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

- Incidents sur effet :
- Impayé sur effet à l'encaissement (hors récupération des frais de protêts éventuels). 18 €
 Paiement d'un effet sur compte insuffisamment provisionné. 18 €
 Frais de rejet sur traite ou effet à payer. 20 €

> LES OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé
 Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire)
 120 €
- Frais par saisie administrative

à tiers détenteur......10 % du montant de la créance dans la limite d'un plafond de 100 €

BON À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irréqulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs.
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

- (1) En cas de paiement du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
- (2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
- (3) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

⁽¹⁾ Jour ouvré se lon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

⁽²⁾ Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES EN EUROS AU GUICHET Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	
RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EUROS DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB) ■ Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne Gratuit ■ Au DAB dans un autre établissement ■ Avec l'offre groupée de services Associatis Essentiel Gratuit ■ Avec une carte Visa Gold Business ou Visa Platinum Business ou Visa Corporate ou Visa Gold Corporate Gratuit ■ Avec une carte de retrait Associatis, une carte Visa Business, une carte Visa Electron ⁽¹⁾ ou une carte Visa Business à contrôle de solde systématique 1 €/retrait (à partir du 4º retrait par mois) ■ Avec une carte Visa Business dans le cadre d'une offre groupée de services ⁽²⁾ 1 €/retrait (à partir du 7º retrait par mois)	
RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES(3)	

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,20 €	6,25 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,80 %	2,80 %

REMISES D'ESPÈCES EN AGENCE

 Service dépôt Sécurexpress toutes options Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle

51 €/an	- Adhésion au service
Gratuit	- Cotisation 1 ^{re} carte de dépôt Sécurexpress
8,10 €/an	- Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication
	 Dépôt d'espèces au guichet ou au DAB de la Caisse d'Epargne
. Nous consulter	- Jusqu'à 500 000 € sur une année glissante - Au-delà de 500 000 € sur une année glissante
	• Offre fiduciaire (solution de prise en charge des dépôts d'espèces dans le local client,
Sur devis	proposée en partenariat avec des transporteurs de fonds)
16,50 €/remise	Traitement des écarts de comptage
Nous consulter	Gestion monnaie métallique
Sur devis	Livraison et/ou collecte d'espèces (billets et/ou pièces)

14

> LES CHÈQUES

Délivrance de chéquier en agenceFrais de renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
 Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière) Frais d'émission d'un chèque de banque en agence 	Gratuit 14 50 €
 Frais de destruction de chéquier en cas de non-retrait dans les 2 mois suivant la mise à disposition. Frais d'envoi de chéquier 	
- Envoi par lettre recommandée	7,65 €/envoi
- Envoi par courrier simple ⁽¹⁾	Gratuit
- Envoi à l'international	Nous consulter
■ Paiement d'un chèque	Gratuit
CHÈQUES REMIS Remise de chèque(s) compensable en France Date de valeur = J+1 ouvré ⁽²⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'indisponibilité (voir Conditions Générales de la Convention de Compte Cou	d'encaissement ou
■ Télécollecte images chèques	Nous consulter

DÉFINITION: Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux Conditions Générales de la Convention de Compte Courant.

> LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business	Visa Electron ⁽³⁾ ou Visa Business à contrôle de solde systématique
Débit immédiat	65 €/an	150 €/an		Gratuit Souscription uniquement dans le cadre du droit au compte "services bancaires de base"
Débit différé	65 €/an	150 €/an	252 €/an	

COTISATION CARTES DESTINÉES AUX ASSOCIATIONS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Electron ⁽³⁾ ou Visa Business à contrôle de solde systématique
Débit immédiat	65 €/an	150 €/an	• 34,85 €/an • Gratuit dans le cadre du droit au compte "services bancaires de base"
Débit différé	65 €/an	150 €/an	

⁽¹⁾ Sous réserve de la disponibilité du service.

⁽¹⁾ Arrêt de commercialisation au 31/03/2021.

⁽²⁾ Tarif appliqué dans le cadre d'une offre groupée de services Labelis, Libre Convergence ou Franchise & Vous.

⁽³⁾ La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

⁽²⁾ Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

⁽³⁾ Arrêt de commercialisation au 31/03/2021.

LES OPÉRATIONS

> LA CARTE DE RETRAIT

COTISATION CARTE DESTINÉE AUX ASSOCIATIONS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de retrait Associatis	
Retraits seuls	20,30 €/an

> LES PAIEMENTS PAR CARTE

Gratuit	 En euros dans un pays de la zone Euro En devises ou en euros hors zone Euro⁽¹⁾:
1€/paiement 2,80 %	- Commission proportionnelle au montant payé par carte
	LES OPÉRATIONS SUR CARTE
9 €/envoi	Frais d'envoi de carte en pli recommandé avec AR à votre demande Frais d'envoi de carte à l'international à votre demande Pafebrication de la carte avent échéance Page de la carte avent échéance
18.60 €/opération	 Refabrication de la carte avant échéance. Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement⁽²⁾ Au guichet de l'agence Sur Internet ou applications mobiles⁽³⁾⁽⁴⁾
8,50 €	 Réédition du code confidentiel carte en agence Consultation du code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽⁴⁾
	LES AUTRES SERVICES CARTE
13,75 €/an	 Service e-Cartes⁽⁴⁾ (paiement sécurisé sur Internet, service disponible depuis l'application mobile⁽⁴⁾). Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay⁽⁵⁾, Samsung Pay⁽⁵⁾, Garmin Pay⁽⁵⁾,

16

LES OPÉRATIONS

> LES VIREMENTS

FRAIS PAR VIREMENT

VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En Agence	sur Internet ⁽¹⁾	Par Télétransmission ⁽²⁾
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA occasionnel vers une autre Caisse d'Epargne	Gratuit	Gratuit	0,20 €/virement
Virement SEPA occasionnel vers une autre banque	3,65 €/virement	Gratuit	0,20 €/virement
Virement SEPA instantané occasionnel	3,65 €/virement	Gratuit	
Virement SEPA jour (avant 11h30, effectué dans la journée)			0,40 €/virement
Virement spécial (URSSAF, TVA)			0,40 €/virement
Virement tiers urgent (avant 14h, effectué dans la journée)	13,90 €/virement		8 €/virement
Virement SEPA SCT accéléré			0,40 €/virement
Virement trésorerie VSOT			8 €/virement
Virement SEPA permanent vers une autre banque	2,55 €/virement	Gratuit	
Virement SEPA permanent vers une autre banque (modification/suppression)	Gratuit	Gratuit	
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	12 €/virement		12 €/virement
Virement émis rejeté (compte clos ou RIB erroné)	5 €/virement		Gratuit

VIREMENTS REÇUS

Gratuit	Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent
Gratuit	Réception d'un virement instantané
Gratuit	Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro .
18 €/virement	Rejet de virement(s) recu(s)

⁽¹⁾ La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

⁽²⁾ Sous réserve d'acceptation et d'éligibilité.

⁽³⁾ Sous réserve de disponibilité du service.

⁽⁴⁾ Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass ou Sécur'Pass Pro ou, dans le cas où c'est votre entreprise qui est abonnée, d'avoir accès à l'espace de banque à distance de votre entreprise, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Sécur'Pass pour DEI Pro ou Sécur'Pass Pro pour Ce net.

(5) Services accessibles pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business,

Visa Platinum Business, et sous réserve de leur commercialisation pour les cartes Visa Corporate et Visa Gold Corporate.

⁽⁶⁾ Sous réserve de commercialisation.

⁽¹⁾ Services de banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes.

⁽²⁾ Échanges de données informatisées (dans le cadre de CE net Remises ou CE net EDI).

LES OPÉRATIONS

> LES PRÉLÈVEMENTS

■ Frais de recherche sur contestation non justifiée d'un mandat de prélèvement SEPA......21 € TVA

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

DÉFINITION: Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de facon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

DÉFINITION: Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération recues de la banque du créancier.

	En Agence	Sur Internet ⁽¹⁾	Par Télétransmission ⁽²⁾
Paiement d'un prélèvement	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit		Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation d'un prélèvement en montant ou en périodicité de prélèvement	15,25 €/ligne		
Service de gestion des créanciers (ajout/modification) - Autorisés : liste blanche - Non autorisés : liste noire	15,25 €/ligne 15,25 €/ligne		
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	12 €		Gratuit
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	12 €	Gratuit	Gratuit
Annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	5€		Gratuit

18

PRÉLÈVEMENTS SEPA ÉMIS

Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA)

		_
E (. 1
. อเ	J₹	

	En Agence	Sur Internet ⁽¹⁾	Par Télétransmission ⁽²⁾
Émission de prélèvement SEPA CORE unitaire	3,30 €/prélèvement		0,22 €/prélèvement
Mise en place échéancier de prélèvements SEPA CORE : - Frais de mise en place - Frais par prélèvement émis	10 € 0,30 €/prélèvement		
Frais de modification/suppression d'un échéancier	Gratuit	Gratuit	
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel			0,22 €/prélèvement
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique			Gratuit
Frais par prélèvement SEPA émis et revenu impayé	5 €/prélèvement		5 €/prélèvement

> LES EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

Bon à payer :

	- 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1,
désaccordGratuit	- Avec la convention de paiement sauf
20 € par bon à payer	- Sans la convention de paiement
20 € par effet	Avis de sort

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMPTE

Effet remis - support papier :

- Frais par remise	emise
- Frais par effet	E/effet
Effet remis - Télétransmis :	

Autres ·

- Effet prorogé, réclamé, non domicilié, restitué, changement de domiciliation,

recherche de domiciliation. 20,50 €

19

➤ LES SERVICES SEPAMAIL Nous consulter TVA

⁽¹⁾ Services de banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes

⁽²⁾ Échanges de données informatisées (dans le cadre de CE net Remises ou CE net EDI).

LES ASSURANCES



■ Assurance Moyens de Paiement Pro Plus*(1)(2)
20,30 €/an

DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait (offre groupée de services) professionnel.

■ Assurance Moyens de Paiement Associations ^{*(1)(2)}
■ Sécurexpress Assurance*(1)(2)
 Protection et Assistance Juridique Associatis^{*(3)}
Assurance juridique et protection juridique des membres du bureau pour les Associations.

IARD

- Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽⁴⁾ Sur devis - Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽⁴⁾ Sur devis

PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro⁽²⁾⁽⁵⁾ Nous consulter Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁶⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.

Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital⁽⁶⁾ pour aider à préserver l'avenir de l'entreprise après la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

■ Télésurveillance⁽¹¹⁾. Nous consulter

BON À SAVOIR

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

- (1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus, Assurance Moyens de Paiement Associations et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46).
- (2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
- (3) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46).
- (4) Assurance Multirisque Professionnelle et Assurance Auto des Professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances. (cf. mentions légales complètes, page 46).
- (5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46). Adhésion soumise à des formalités médicales. Des limites d'âge s'appliquent.
- (6) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.
- (7) Sous réserve de commercialisation.
- (8) Millevie PER est un contrat d'assurance vie multisupport libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP, association régie par la
- Loi du 1er juillet 1901, auprès de l'assureur BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46).

 (9) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances (cf. mentions légales complètes, page 46).
- (10) Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française (cf. mentions légales complètes, page 46).

20

(11) Prestation assurée par VERISURE (cf. mentions légales complètes, page 46).



DIRECT ECUREUIL INTERNET PRO / CE NET COMPTES

DÉFINITION : Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Internet Pro (DEI Pro) et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet. Solutions modernes, sécurisées et faciles d'utilisation, ces services sont l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Epargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bançaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

BON À SAVOIR

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr⁽³⁾ ou sur l'appli Banxo (si vous êtes équipé du service DEI Pro) ou CE net Pros (si vous êtes équipé du service CE net).

Digital Box : service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait/offre groupée de services) :

- Service Digital Box. Gratuit⁽¹⁾ Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

> PULCEO CONNECT TVA

BON À SAVOIR

PulCEo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). PulCEo Connect fonctionne sur un site Internet⁽³⁾ et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via DEI Pro. CE net ou Pulceo pour les clients équipés de ces services.

■ Abonnement 9 €/mois ■ Option Ellisphère (gestion du risque commercial)
10 €/mois

> WEBPROTEXION⁽³⁾

Service de banque à distance réservé aux représentants légaux des personnes protégées : tuteurs ou curateurs familiaux, gérants professionnels (mandataires judiciaires à la

- (1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
- (2) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi.
- (3) Coût de connexion Internet selon opérateur.



> SERVICE GESTION DE FACTURES(1) TVA



BON À SAVOIR

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via DEI PRO, CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.



	Découverte 20 factures incluses ⁽²⁾	Basique 60 factures incluses ⁽²⁾	Essentiel 100 factures incluses ⁽²⁾	Pro 200 factures incluses ⁽²⁾	Pro+ 500 factures incluses ⁽²⁾
FACTURATION CLIENT					
Création des devis, factures clients	√	$\sqrt{}$	√	√	√
Relances et programmation de factures		$\sqrt{}$	√	√	
Rapport des ventes	Χ	$\sqrt{}$		√	
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures ⁽³⁾	Х	Χ	√	J	V
FACTURES FOURNISSEURS					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	V		1	1	V
Planification et exécution des virements fournisseurs ⁽³⁾	V	$\sqrt{}$	1	J	√

X Service non disponible.

J Service offert en standard.

(1) Coût de connexion Internet selon opérateur.

(2) Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application "Notes de Frais" est facturé 5 € HT par utilisateur supplémentaire.

(3) Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service Gestion de Factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge), ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Eparane.

Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529 196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg - 75003 Paris. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.



	Découverte 20 factures incluses ⁽¹⁾	Basique 60 factures incluses ⁽¹⁾	Essentiel 100 factures incluses ⁽¹⁾	Pro 200 factures incluses ⁽¹⁾	Pro+ 500 factures incluses ⁽¹⁾
PRÉ-COMPTABILITÉ					
Rapprochement bancaire assisté	√	√	√	√	√
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	J	V	V	V	J
Synchronisation de vos comptes bancaires ⁽²⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque ⁽¹⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque ⁽¹⁾	détenus dans votre Banque + les comptes	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes ⁽¹⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes ⁽¹⁾
Pour le Comptable : accès externalisé à l'espace Gestion de Factures	√	√	√	√	√
SUIVI FINANCIER & TRÉSORERIE					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	Χ	√	√	√	√
Suivi des échéances clients et fournisseurs	X	X	√	√	√
Anticipation de la TVA	Χ	X	√	√	V
Élaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	X	X	X	√	√
NOTES DE FRAIS					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur ⁽¹⁾	1 utilisateur ⁽¹⁾	2 utilisateurs ⁽¹⁾	5 utilisateurs ⁽¹⁾	25 utilisateurs ⁽¹⁾

X Service non disponible.

√ Service offert en standard.

(2) Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service Gestion de Factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge), ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Epargne.

Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529 196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg - 75003 Paris. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

⁽¹⁾ Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application "Notes de Frais" est facturé 5 € HT par utilisateur supplémentaire.

> LA SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) TA

Carte Secur@ccès	10 €/an
Réédition du code confidentiel de carte Secur@ccès	
■ Lecteur CAP	Gratuit
Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans)	80 €/an
Certificat électronique 3 Skey	
SOL par lecteur CAP (hors offre groupée de services)	
SOL par SMS	Gratuit
Sécur'Pass	
Sécur'Pass Pro	Gratuit



Le Certificat Électronique est un gage de sécurité supplémentaire pour vos opérations en ligne. Il vous permet notamment sur Direct Ecureuil Internet Pro de saisir de nouveaux RIB, afin d'effectuer des virements sans avoir à contacter votre Agence.

DÉFINITIONS



Carte Secur@ccès

Carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.



Lecteur CAP

Permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Epargne et lors d'un achat sur Internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.

Certificat électronique Certiceo

Solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur Internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

Sécur'Pass (DEI Pro) et Sécur'Pass Pro (CE net)

Services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur Internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Epargne. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.

24

EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



DÉFINITION: Services de gestion de compte via échanges de données informatisées

A l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur ou accessible sur Internet, vous pouvez par une connexion
EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

> CE NET REMISES

BON À SAVOIR: La Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre
solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de
modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la
gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

t a partir du 01/0//2022™) 50 €/mois	Abonnement hors offre groupee de services (sous)
t avant le 01/07/2022 ⁽¹⁾)	 Abonnement hors offre groupee de services (sous) Abonnement hors offre groupée de services (sous)
20 €/mois	- Sens aller
30 €/mois	- Sens retour
45 €/mois	- Sens aller & retour
3)	Avenant (ajout société, modification utilisateurs/dro

CE NET EDI (ERICC)

	/ OL NEI EDI (EDIGO)
ce 50 €	 Frais de mise en place du service
de services (EBICS T / EBICS TS) (souscrit à partir du 01/07/2022(11)) 60 €/mois	 Abonnement hors offre groupée de :
De Services (EBICS I / EBICS IS) (SOUSCRIT AVANT IE U1/07/2022'')	- Sens aller
30 €/mois	- Sens retour
45 €/mois	
tion utilisateurs/droits)	 Avenant (aiout société, modification

> PULCEO TVA

BON À SAVOIR: PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE net EDI (EBICS)

 Frais de mise en place du service (à distance) Abonnement PulCEo.fr incluant deux banques A p Ajout de banque supplémentaire A p Signature électronique des mandats : 	À partir de 300 €
- Ajout de banque supplémentaire	artir de 10 €/mois
- Signature electronique des mandats : > Abonnement	10 €/mois
> Frais par acte	0.70 €/manda
- Équilibrage des soldes - Rapprochement automatique des écritures prévisionnelles	15 €/IIIOIS
 Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond) 	

> LES AUTRES PRESTATIONS

Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte	Nous consulter
Relevés intraday	20 €/mois/abonnement
Relevés de frais bancaires (CAMT 086)	5 €/mois/compte
Relevés format CFONB, XML et format MT940	Nous consulter
Accès multiple tout protocole	
■ Tracker SWÍFT GPI (suivi des virements internationaux)	5 €/mois
Services complémentaires	Nous consulter

25

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

B L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



> LA MONÉTIQUE

 Commission monétique sur paiement	us consulter Gratuit
 Frais de traitement des impayés cartes bancaires : Par opération traitée par le schéma "CB" Par opération traitée par les autres schémas 	
Frais sur contrat inactif Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC).	35 €/an
 Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC). Frais de réédition d'un Récapitulatif Annuel ou Mensuel des Frais d'Encaissement Cartes. 	
Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée	De 13 à 65 € TVA

> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

BON À SAVOIR

La Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électronique en location, performants et au meilleur prix, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel. Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

À partir de 19,90 € ⁽¹⁾ TVA	■ Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçantsÀ
À partir de 9,90 € TVA	Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois. Location de TPE pour les professionnels de santé
À partir de 15 € TVA .50 € TVA	Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois. Installation de logiciels spécifiques
cipée,	 Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non restitution de matériel, échange, équipement hors d'usage)

> TAP TO PAY TVA

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion Internet⁽²⁾ et l'application Tap to Pay Caisse d'Epargne.

- Abonnement	4,90 €/mois
Commission monétique carte réseau	1,25 %
Commission monétique carte UE	1,25 %
Commission monétique cartes commerciales	2,50 %
Commission monétique cartes étrangères	2,50 %
Coût fixe par transaction	0,15 €

26

L'ÉQUIPEMENT

> LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS) Nous consulter

BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

> CE BOOST PAY BUSINESS(1) TVA

DÉFINITION: CE boost PAY Business

Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale. Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay-fr.

- Caisse AddicTill (conçue pour tous types de commerce)
- Durée d'engagement
 48 mois

> ONEY PROXI(2)

BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec

- Paiement en 3 ou 4 fois (% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire
- Paiement en 3 ou 4 fois sans frais (% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire

⁽¹⁾ Pour les contrats TPE souscrits à compter du 31/01/2024.

⁽²⁾ Coût de connexion Internet selon opérateur.

⁽¹⁾ CE boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services, société anonyme au capital de 53 559 264 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 7 promenade Germaine

⁽²⁾ L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Caisse d'Epargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100 € à 3000 €. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205 € - 34 Avenue de Flandre 59170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.



> L'E-COMMERCE TVA

DÉFINITION: IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

Inscription

-	SP PLUS Pro	150) €
-	· SP PLUS Pro Expert	250) €
_	Jepaieenligne EXPRESS	50) €

DÉFINITION: Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE (cf. supra⁽²⁾).

Abonnement mensuel

- 6	7 ID OTHER THORIGING		
	- PAYPLUG ⁽³⁾	onsulte	r
	- SP PLUS Pro	15	€
	- SP PLUS Pro Expert	30	€
	- Jepaieenligne EXPRESS	5	€

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne EXPRESS
CANAL DE VENTE			
Site WEB marchand	$\sqrt{}$	√	X
VAD (téléphone, courrier, fax, e-mail)	5 €/mois*	5 €/mois*	X
Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, e-mail)	X	5 €/mois	√
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS	Χ	X	10 €/mois
MOYEN DE PAIEMENT			
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB	0,13 €/transaction	0,13 €/transaction	0,13 €/transaction
Cartes privatives :	0,13 €/transaction	0,13 €/transaction	0,13 €/transaction
American Express, Paypal, Cetelem	5 €/mois	√	5 €/mois

X Service non disponible. √ Service offert en standard. * Service en option.

28

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne EXPRESS
TYPOLOGIE DE PAIEMENT			
Paiement à la commande		√	√
Paiement à la livraison	√	√	√
Paiement différé		√	√
Paiement fractionné	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	X
Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)	15 €/mois [*]	15 €/mois*	Х
Paiement par lien	Χ	5 €/mois*	$\sqrt{}$
BACK-OFFICE DE GESTION DES PAIEMENTS			
Mode interface sécurisé	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$
Mode WEB services	Χ	500 €*	Χ
AIDE À LA DÉCISION (MODULE DE RISQUE)			
Pilotage Risque Niveau 1	15 €/mois*	$\sqrt{}$	Χ
Pilotage Risque Niveau 2	Χ	10 €/mois*	Χ
REPORTING			
E-mail de confirmation de paiement au commerçant	$\sqrt{}$	√ .	$\sqrt{}$
Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois [*]		X
Rapprochement bancaire visuel	10 C/111013	V	^
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	X	25 €/mois*	X
Rapprochement impayés visuel et par fichier	۸	25 €/III0IS	^
SERVICES ADDITIONNELS			
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	$\sqrt{}$	√	√
E-mail de confirmation de paiement à l'internaute	$\sqrt{}$	√ .	$\sqrt{}$
Pages de paiement en multilangues	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$
Affichage montant en multidevises	Χ		√
MODALITÉS DE FACTURATION SPÉCIFIQUE			
Service saisonnier	10 €/mois*	10 €/mois*	X

29

X Service non disponible. √ Service offert en standard. * Service en option.

⁽¹⁾ Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 rue Raspail, 92300 Levallois-Perret.

⁽²⁾ Coût de connexion Internet selon opérateur.

(3) Service d'encaissement de la société Payplug Enterprise, proposé par la Caisse d'Epargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 34 444 886,11 € et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

LES SERVICES **JEXTRA-BANCAIRES**



> JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

Frais d'adhésion au service Gratuit TA



> AVANCE ET GESTION TIERS-PAYANT(1) Nous consulter

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)(2) et avance de fonds par la Caisse d'Epargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

> IPAIDTHAT⁽³⁾ Nous consulter Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service

de facturation électronique.

> BRIDGE⁽⁴⁾ Solution d'initiation de virement par API, instantané ou classique selon les cas.

Offre permettant la mise à jour de la carte vitale, la création et la télétransmission de fiches de soins électroniques (FSE) via le TPE.

> VIT@PLUS TAXI⁽⁵⁾ Nous consulter Offre permettant la mise à jour de la carte vitale, la création et la télétransmission de factures de transports via le TPE.

30

LE FINANCEMENT⁽¹⁾



> LE FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

LE DÉCOUVERT

Autorisation	

- Frais de dossier sur autorisation de découvert1	% du montant de l'autorisation de découvert
	(min 75 €, max 300 €)
- Frais d'actualisation de découvert	50 €/an

Découvert non autorisé

- Taux d'intérêt⁽²⁾ Taux de base CE⁽³⁾ + 6 % l'an

LES COMMISSIONS⁽⁴⁾

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Percue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

L'ESCOMPTE(5)

Frais de dossier Nous consulter appliqué sur le montant nominal de l'effet avec un décompte prorata temporis

Montant minimum des intérêts perçus pour escompte
 Nombre minimum de jours d'escompte pour le calcul des intérêts
 10 jours ouvrés

LES AUTRES OPÉRATIONS

■ Contrat d'affacturage⁽⁶⁾ Nous consulter
■ FlashFactures⁽⁶⁾ 4,95 % du montant financé des factures confiées

Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement. Sous réserve d'acceptation par BPCE Factor.

> LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

■ Taux d'intérêts
Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
- Ecureuil Crédit Express Professionnel
- Concours Moyen et Long Terme
- Ligne de crédit pré-acceptée ⁽⁷⁾
- Gestion dynamique de la dette (READ)

- (1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.
- (2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant.
- (3) Taux de base Caisse d'Epargne : 6,60 % au 01/09/2022.
- (4) Percues sur le solde débiteur du compte courant en cas d'autorisation de découvert et de découvert non autorisé.
- (5) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.
- (6) Offre proposée par BPCE Factor, établissement de crédit agréé en France par l'ACPR (cf. mentions légales complètes, page 46).

31

(7) Sous réserve de commercialisation.

⁽¹⁾ Sous réserve de commercialisation.

⁽²⁾ Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial IREMIA Santé, SAS au capital de 30 000 €, dont le siège social est situé au 331 Rue de la Rotonde, 42153 Riorges - RCS Roanne 489 470 930 - Numéro de TVA intracommunautaire FR30489470930 - Code APE: 7022Z.

⁽³⁾ Service de la SAS IPT TECHNOLOGIE "iPaidThat", société par actions simplifiées au capital social de 4 215,50 € - SIREN 829 997 451, chez Wework - 198 Avenue de France - 75016 PARIS.

⁽⁴⁾ Solution Bridge de Perspecteev, proposé la Caisse d'Epargne. Perspecteev, société par actions simplifiées au capital social de 765 691.20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 529 196 313, dont le siège social est situé 4 rue de la Pierre Levée, 75011 Paris.

⁽⁵⁾ Arrêt de commercialisation au 31/12/2023.

10 LE FINANCEMENT

LE CRÉDIT-BAIL MOBILIER TVA

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER - CONDITIONS ET TARIFS DES ACTES DE GESTION				
TYPE D'ACTES	PRIX HT (hors forfait SAV)	FORFAIT SAV 2,50 € HT/mois		
Frais de dossiers	2 % du montant du prix HT du matériel avec un minimum de 200 € HT	Non inclus		
Frais de prise d'inscription au Greffe	30 €	Non inclus		
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	300 €	Non inclus		
Frais d'annulation assurance - Parcours non finalisé par le client	50 €	Non inclus		
Gestion de subventions	250 €	Non inclus		
Annulation ou modification d'assurance	50 €	INCLUS		
Mainlevée d'opposition	50 €	INCLUS		
Gestion d'un sinistre matériel	200 €	INCLUS		
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité)	150 €	INCLUS		
Réédition de documents hors espace client (contrats, échéanciers)	50 €	INCLUS		
Changement d'adresse postale y compris NPAI	50 €	INCLUS		
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	50 €	INCLUS		
Radiation de publicité ou de gage ⁽²⁾	50 €	INCLUS		
Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	100€	INCLUS (hors intérêt intercalaire)		
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽³⁾	50 €	Non inclus		
Changement du mode de règlement - Hors prélèvement ⁽²⁾	50 € par échéance (chèque ou virement)	Non inclus		
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet - Hors espace client ⁽²⁾	50 €	INCLUS		
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu), autorisation de sortie du territoire ⁽²⁾	50 €	INCLUS		
Renseignement recherchés pour un tiers (expert comptable, commissaire aux comptes)	150 €	INCLUS		
Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽²⁾	300 €	Non inclus		
Modification du plan de remboursement ⁽²⁾	300 €	Non inclus		
Modification ou mainlevée de garantie ⁽²⁾	250 €	INCLUS		

32

(1)	etude (de votre (dossier p	ar Ia	Caisse	d'Epargne e	t sous i	reserve c	de son	acceptation.

⁽²⁾ Sous réserve d'acceptation de l'opération.

10 LE FINANCEMENT⁽¹⁾

CRÉDIT-BAIL MOBILIER - CONDITIONS ET TARIFS DES ACTES DE GESTION (SUITE)				
TYPE D'ACTES	PRIX HT (hors forfait SAV)	FORFAIT SAV 2,50 € HT/mois		
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽²⁾	300 €	Non inclus		
Frais de dossier de recouvrement - Moratoire	250 €	Non inclus		
Frais de représentation sur impayés	20 €	Non inclus		
Taux d'intérêt de retard	1 % par mois commencé	Non inclus		
Indemnité forfaitaire	40 €	Non inclus		
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50 €	Non inclus		
action acc amonacc, takes averses pear to complete an recutaine	000	11011 1110100		

LA LOCATION LONGUE DURÉE	Sur devis
LES AUTRES OPÉRATIONS	
Réédition de tableau d'amortissement	19,95 €
■ Décompte de remboursement anticipé	25 €
■ Désolidarisation de prêt entre co-emprunteurs/dénonciation d'engagement de caution	355,25 €

> L'ASSURANCE DES EMPRUNTEURS(3)

> LES CAUTIONS ET GARANTIES

LES GARANTIES ÉMISES PAR LA CAISSE D'EPARGNE : CAUTIONS BANCAIRES, GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

- Mise en place

⁽³⁾ Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

⁽¹⁾ Après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.

⁽²⁾ Sous réserve d'acceptation de l'opération.

⁽³⁾ Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

⁽⁴⁾ Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

⁽⁵⁾ Après prise en compte des modifications demandées par le client.

⁽⁶⁾ Du montant cautionné.

⁽⁷⁾ Du montant de la traite.

LES FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

 Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Epargne/actions de sociétés non cotées 	.Nous co	onsulter
Nantissement de compte-titres	.Nous co	onsulter
■ Nantissement ou délégation contrats d'assurance vie autres établissements	.Nous co	onsulter
Nantissement de fonds de commerce sous seing privé	.Nous co	onsulter
■ Prise de gage	.Nous co	onsulter
■ Convention de blocage de compte courant d'associé	.Nous co	onsulter
Mainlevée de garantie réelle totale ou partielle		
(avec ou sans remboursement de prêt)9	5 € + fra	ais réels

1 L'INGÉNIERIE SOCIALE





BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

L'ÉPARGNE SALARIALE (PEI(1), PERCOL-I(1), INTÉRESSEMENT)

Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de défiscalisation. Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour

L'INTÉRESSEMENT

■ L'Intéressement est un dispositif qui associe les salariés à la performance et/ou aux résultats de l'entreprise

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE OBLIGATOIRE (PERO)

Le dispositif Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire) permet à vos salariés de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite, grâce à des versements obligatoires de l'entreprise et du

LES TITRES DE SERVICES "SWILE"(3)

- Titre-Restaurant "Swile" (carte)

35

⁽¹⁾ PEI : Plan d'Epargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.
(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

⁽³⁾ Services fournis par Swile et distribués par la Caisse d'Epargne. Swile SAS, 824 012 173 RCS Montpellier, capital social : 90 541,90 €, siège social: 561 rue Georges Méliès - 34000 Montpellier. N° TVA intracommunautaire: FR67824012173.

12 LES PLACEMENTS FINANCIERS



> LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE (MONTANT PAR OPÉRATION, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

Ouverture d'un compte d'instruments financiers	atuit
Clôture d'un compte d'instruments financiers	atuit

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS(1)/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

Opération ferme sur le marché au comptant

- Par Internet	0,50) %(2)	, min 7	,90	€
- Par téléphone (Direct Ecureuil - téléconseiller)1	,15	% ⁽²⁾ ,	min 10	,90	€
- En agence	,45	% ⁽²⁾ ,	min 15	,90	€

- Frais achats/ventes actions ou obligations sur bourses étrangères

	ux de courtage - minimum de perception)dre annulé ou non exécuté
uratuit	CVM/FIA(3(4)5)
	Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Epargne
Gratuit	Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Epargne hors FCP garanti ou à promesse
	Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse
	Autres instruments financiers

> LES PARTS SOCIALES

Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support

36

> LES DROITS DE GARDE TVA

			on proportionnelle a du portefeuille sur la au 31/12 et prélevée		(orr ouppromont	
		Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception		
Portefeuille composé uniquement	jusqu'à 1 500 €		4,06 €/ semestre	4,06 €/ semestre		
de valeurs Groupe	au-delà de 1 500 €		11,68 €/ semestre	11,68 €/ semestre		
Portefeuille mixte	jusqu'à 30 000 €	0,25 %/ semestre				
composé de valeurs Groupe et/ou d'autres	de 30 001 € à 99 999 €	0,15 %/ semestre	25 €/an		3,50 €/semestre	
valeurs	à partir de 100 000 €	0,08 %/ semestre				
Portefeuille sans valeur inscrite			8,50 €/ semestre	8,50 €/ semestre		

Portefeuille composé uniquement de Parts Sociales	uit
■ Portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Caisse d'EpargneGratu	uit
Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens	

Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312 -19 du code monétaire et financier)(1). Application des droits de garde (cf. tableau ci-dessus).

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

Opérations sur valeurs étrangères.
 Nous consulter

> LES AUTRES TARIFS

tion de plus-values (sur IFU)	Attestation de plus-values (sur l
Imprimé Fiscal Unique (IFU)	 Édition Imprimé Fiscal Unique (I
ta d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)	 Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique
ponctuel de portefeuille	Relevé ponctuel de portefeuille.
de compte-titres moyenné	■ Relevé de compte-titres moyen
on cotés compte-titres ordinaire	■ Titres non cotés compte-titres o
d'ouverture	- Frais d'ouverture
de gestion de dossier (opération sur titre, détachement, dividendes)	- Frais de gestion de dossier (o
de transaction	
News consultar TV	0

⁽¹⁾ Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

⁽²⁾ Commission proportionnelle au montant de la transaction.

⁽³⁾ Organisme de Placements Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) / Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA): Une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à la Caisse d'Epargne au titre de son activité de conseil en investissement

⁽⁴⁾ Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

⁽⁵⁾ Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'Information Clé (DIC).

⁽¹⁾ Les frais et commissions prèlevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevès si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

12 LES PLACEMENTS FINANCIERS

> LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES TVA

ranstert total ou partiel de compte-titres	
Vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne	. Gratui
Vers un autre établissement	
> Commission fixe	130
> Commission par ligne	7 #

BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Epargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Epargne percue à ce titre.

La Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

38

13 L'ÉPARGNE



> LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS(1)

DÉFINITION: Compte Excédent Professionnels

Solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

Ouverture

> LES AUTRES COMPTES ET LIVRETS D'ÉPARGNE

Ouverture de .		
- Livret A ⁽²⁾		Gratuit
- Livret B ⁽³⁾		Gratuit
- Compte sur Livret Asso	ociatis ⁽³⁾	Gratuit
- Compte à Terme		Gratuit

> LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

- Relevé de livret d'épargne multiproduits papier ou électronique
- Périodicité annuelle.
 Autres périodicités.
 1,45 €/relevé supplémentaire

- (1) Réservé uniquement aux Professionnels.
- (2) Réservé uniquement aux Associations et Syndicats de copropriété.
- (3) Réservé uniquement aux personnes morales sans but lucratif.

⁽⁴⁾ Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livret B, Compte sur Livret Associatis) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



> LES OPÉRATIONS DE CHANGE

ANGE	LES OPENATIONS DE
	LE CHANGE MANUEL - ACHAT/VEN
Cours en vigueur	
	Commission de service
MPTES EN DEVISES)	LE CHANGE SCRIPTURAL (POUR LE
0,05 % ⁽²⁾	Commission de change
15 €	Minimum de perception
EMENT	> LES OPÉRATIONS DE I
(Coordonnées manquantes ou erronées)28 €	 Frais par virement occasionnel incon
e fonds, d'avis de sort, de correction)	Frais d'intervention (demande de ret
ur un virement international	
19 €	 Confirmation d'émission de virement
(3)	L'ÉMISSION D'UN VIREMENT NON S

	En agence / Par téléphone	Par télétransmission ⁽⁴⁾
Frais par virement en euros :		
Commission proportionnelle ⁽⁵⁾	0,10 %	0,10 % jusqu'à 75 000 € 0,05 % au-delà de 75 000 €
Minimum de perception	23 €	12 €
Maximum de perception		150 €
Frais de correspondant	25 €	25 €
Frais par virement en devises :		
Commission proportionnelle ⁽⁵⁾	0,10 %	0,10 % jusqu'à 75 000 € 0,05 % au-delà de 75 000 €
Minimum de perception	23€	12 €
Maximum de perception		150 €
Commission de change ⁽⁵⁾	0,05 %	0,05 %
Minimum de perception	15 €	15 €
Frais de correspondant	25 €	25€

SUIVI DES VIREMENTS INTERNATIONAUX TVA racker SWIFT GPI	€/mois
PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER	
n euros	
Commission de service	10 %(2
Minimum de perception	

40

- (1) Sous réserve de disponibilité des fonds.
- (2) Du montant du chèque ou de l'opération.
- (3) SEPA: voir la définition en page 43.
- (4) Échanges de données informatisées.
- (5) De la contrevaleur euro du montant du virement.

LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

LE CHÈQUE DE BANQUE EN DEVISES

Frais d'émission d'un chèque de banque en devises (quel que soit le pays) :
- Commission proportionnelle
Minimum de perception30 €
- Commission de change (en supplément)
Minimum de perception

> LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

LES VIREMENTS NON SEPA REÇUS DE L'ÉTRANGER Virement en devises qui en provenance d'un pays hors zone SEPA(2)

Vironicite on acviscs ou on provenance a un pays nots zone ser A
■ Frais par virement ⁽³⁾
■ Commission de change
- Minimum de perception
■ Frais d'intervention (demande de rejet de fonds, d'avis de sort)
■ Confirmation de réception de virement
■ Code BIC/IBAN ou coordonnées bancaires absentes ou incorrectes. 28 €

BON À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

L'ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER

BON À SAVOIR

La Caisse d'Epargne lle-de-France n'accepte plus les remises de chèques étrangers en euros et en devises. Pour vos encaissements étrangers, nous vous recommandons d'utiliser le virement ou le prélèvement SEPA⁽²⁾, le virement international ou encore votre contrat monétique, le cas échéant. Renseignez-vous en agence.

- (2) SEPA: voir la définition en page 43.
- (3) Ces frais n'intègrent pas la commission de change. Elle sera tarifée séparément.
- (4) De la contrevaleur euro du montant du virement.

⁽¹⁾ Du montant du chèque.

15 LE LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Epargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs.
- les commissions.
- les frais éventuels,
- le TFG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors les quatre États membres de l'Association inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés :
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté. sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/CONSEIL **EUROPÉEN DES PAIEMENTS)**

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les movens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change. billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA:

- les 27 États membres de l'Union Européenne,
- Européenne de libre-échange : Islande. Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican.
- le Rovaume-Uni.
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miguelon, Saint-Barthélemy et la partie

française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire. En France, l'IBAN va remplacer nos traditionnels RIB.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS **PRÉLÈVEMENTS**

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas paver un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance obiet du prélèvement : l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement. code quichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SEPA Credit Transfert: virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE: SEPA Direct Debit CORE. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

SEPA

L'espace unique des paiements en euros :

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans leguel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification, SEPA émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.) Articles R314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais percus par la Caisse d'Epargne conformément aux articles R314 -1 et suivants du code de la consommation. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

15 LE LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert), une commission d'engagement de 100 euros (1% du montant du découvert).
 Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EEE (ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN), COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

44

16 LES NUMÉROS ET INFORMATIONS UTILES

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CENTRE DE RELATION CLIENTELE

ASSISTANCE TECHNIQUE: 3241(1)

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE: 09 69 36 39 39(1)

OU sur Direct Ecureuil Internet Pro par Internet www.caisse-epargne.fr⁽²⁾

OU depuis votre Smartphone, iPhone® sur <u>www.m.caisse-epargne.fr⁽²⁾</u>

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi, de 8h à 20h (appels techniques, renseignements, télécollectes) :

- TPE (hors Premium): 09 69 39 16 17(1)
- TPE Premium et CE Boost Pay Business : 09 69 36 05 86⁽¹⁾

SAFICARD: 0 800 216 543(1)

Contact e-mail: adv@saficard.com⁽²⁾
(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h

ASSISTANCE SP PLUS / JEPAIEENLIGNE : 09 69 37 80 30(1)

CENTRE D'AUTORISATIONS:

0 825 898 989(3)

7/7j et 24h/24h

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Epargne.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE:

09 69 36 28 37⁽¹⁾

Pour les contrats : Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Assurance Complémentaire Santé Salarié, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

⁽¹⁾ Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

⁽²⁾ Coût de connexion Internet selon opérateur.

^{(3) 0,15 €/}min + coût selon opérateur.

16 LES NUMÉROS & INFORMATIONS UTILES

> NOS PARTENAIRES

BPCE ASSURANCES IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME.

BPCE FACTOR

Établissement de crédit agréé en France par l'ACPR — Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris. BPCE FACTOR, dans le cadre de ses activités bancaires et financières, est soumis au Code Monétaire et Financier. Adhérent à l'ASF — Association Françaises des Sociétés Financières, organisation professionnelle qui représente les principales sociétés financières installées en France. Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 19 915 600 euros — 379 160 070 RCS Paris.

BPCE IARD

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT. Siège Social: Chaban 79180 CHAURAY. Adresse: Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

APIVIA MACIF MUTUELLE

APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris Cedex 15.

() MUTUALITÉ

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme, au capital de 88 077 090,60 euros – RCS Le Mans 442 935 227 – APE 6512Z. Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2 – Entreprise régie par le code des assurances.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

IMA GIE

Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 euros. Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables – Entreprise régie par le code des assurances – Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond - 79000 Niort.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1 085 736 euros – Siège social : 1 place du Général de Gaulle – 92160 ANTONY – RCS 345 006 027 – N° de TVA : FR60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n° AUT-092-2118-07-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : "L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient".

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOUDRE UN LITIGE

> EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR ÉCRIT

Caisse d'Epargne lle-de-France Service Relations Clientèle 26-28 rue Neuve Tolbiac CS 91344 75633 PARIS Cedex 13

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excédera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne lle-de-France vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

CAS PARTICULIER

 Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : https://www.assurances.groupebpce.com/reclamation-et-mediation/

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOUDRE UN LITIGE

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent sur son site Internet ou par voie postale, dans le délai d'un (1) an à compter de votre réclamation auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

■ Le médiateur du crédit aux entreprises pour les difficultés relatives à l'obtention, au maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

Service gratuit, rapide et confidentiel qui vient en aide aux entreprises, créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...

PAR INTERNET (contact dans les 48h par le Médiateur départemental du crédit)

Dossier à remplir en ligne sur le site : https://mediateur-credit.bangue-france.fr⁽¹⁾

■ Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet ⁽¹⁾ via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur (bouton "Saisir le médiateur") ou en scannant le QR Code ci-dessous :	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

48

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOUDRE UN LITIGE

Le médiateur de l'assurance pour les litiges des entrepreneurs individuels, TPE, PME, portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

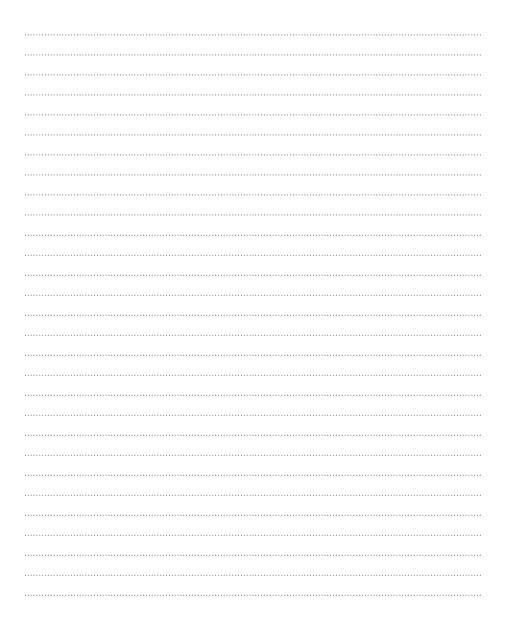
PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org ⁽¹⁾	Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

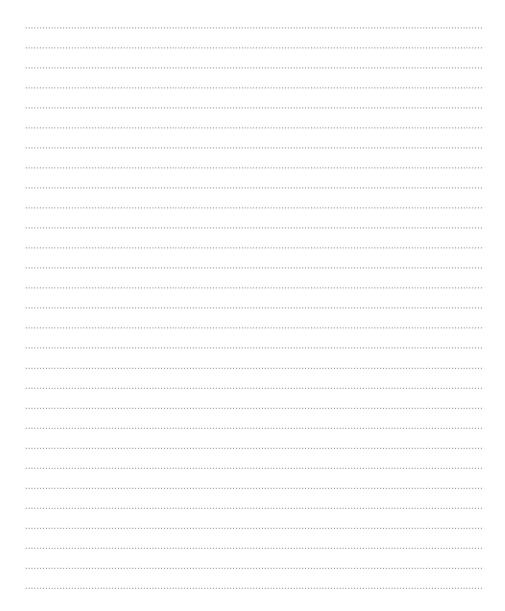
Le médiateur des entrepreneurs individuels (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) au sein de la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediateur-ceidf.fr ⁽¹⁾	M. le Médiateur
(rubrique "Déposer un dossier")	TSA 31359 - 75621 Paris Cedex 13

Son champ d'action et les modalités de son intervention sont définis dans la charte de Médiation disponible sur son site et sur le site www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾.

NOTES





BANQUE & ASSURANCES

Plus d'informations www.caisse-epargne.fr/ile-de-france/

Coût de connexion Internet selon votre opérateur.







Caisse d'Epargne et de Prévoyance lle-de-France – 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 PARIS CEDEX 13 – Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier – Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance – Capital de 2 375 000 000 euros – 382 900 942 RCS Paris – Siège social : 19, rue du Louvre – 75001 Paris – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200 – www.orias.fr. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042).

Crédit photos : Getty Images. Imprimeur : Eproc Factory - 3, rue de l'Atlas 75019 Paris. Réf. MOD.07.00.000.876-01/01/2026.



